# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DCPPAT

2 1 DEC. 2018

Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

# PARTIE A - RAPPORT D'ENQUETE

PARTIE B - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DCPPAT

# 2 1 DEC. 2018

# TABLE DES MATIERES

Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

1	GEN	ERALITES	3
	1.1.	Objet de l'enquête	3
	1.2.	Nature et caractéristiques du projet	3
	1-2.1	Localisation du projet	3
	1-2.2	Activités	4
	1.3.	Cadre juridique de l'enquête publique	5
	1.4.	Cadre juridique du projet présenté à l'enquête publique	5
	1.5.	Avis de l'Autorité Environnementale	6
2	ORG	ANISATION DE L'ENQUETE	7
	2.1.	Désignation du commissaire enquêteur	7
	2.2.	Décision de mise à l'enquête publique	7
	2.3.	Réunion avec l'autorité organisatrice de l'enquête publique	
	2.4.	Réunion avec le Responsable du Projet	8
	2.5.	Contact avec la mairie de Gennevilliers	. 10
	2.6.	Information du Public	. 11
	2-6.1	Publicité par voie de presse	. 11
	2-6.2	Publicité par affichage	. 12
	2.7.	Composition du dossier d'enquête publique	. 12
3	DER	OULEMENT DE L'ENQUETE DU 22 OCTOBRE 2018 AU 22 NOVEMBRE 2018	. 15
	3.1.	Ouverture de l'enquête publique et permanences en Mairie	. 18
	3.2.	Entretiens avec le public et observations recueillies	. 15
	3.3.	Climat de l'enquête publique	. 18
	3.4.	Entretiens complémentaires	. 15
	3.5.	Changements législatifs et réglementaires	. 16
	3.6.	Délibérations des Conseils municipaux	. 16
	3.7.	Clôture de l'enquête publique	. 16
	3.8.	PV de synthèse de l'enquête publique	. 17
4	EXA	MEN DES OBSERVATIONS	. 18
	4.1.	Nombre et nature des observations du Public	. 18
	4.2. Respon	Questions posées par la commissaire enquêteur - Commentaires et avis	dı . 18

ANNEXES	19
Annexe 1- Arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018	
Annexe 2 – Parution réglementaire de l'avis d'enquête publique dans les journaux	
Annexe 3 – Publicité par Affichage	
Annexe 4 - Certificats d'affichage des Mairies	
Annexe 5 – Délibération du Conseil Municipal de Gennevilliers	
Annexe 6 – PV de synthèse	25
Inneve 7 – Mémoire en réponse et Analyse du Commissaire Enquêteur	26

# 1 GENERALITES

#### 1.1. OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique avait pour objet de soumettre à l'avis du public la demande présentée le 25 avril 2016, complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (la SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 Paris, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), relevant de la rubrique 2120-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

#### 1.2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

La Société Protectrice des Animaux (La SPA) est la première association de protection animale crée en France en 1845. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1860 et a pour but « d'améliorer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le sort des animaux, d'assurer l'application des dispositions législatives et réglementaires qui les protègent et de leur accorder assistance ; de participer en ce sens à l'éducation populaire »

#### En 2015:

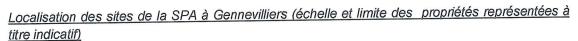
- 46015 animaux ont été accueillis dans les refuges de la SPA,
- 38 311 animaux ont été adoptés grâce à la SPA,
- 650 animaux ont été sauvés d'élevage clandestins,
- 439 plaintes ont été déposées pour faire condamner les auteurs de maltraitance.

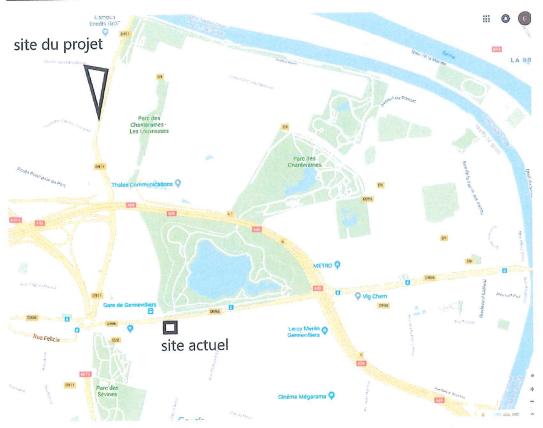
Depuis 1958, un refuge de la SPA est implanté à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), 30 Avenue du Général de Gaulle. Ce site, dit Refuge Grammont, est le plus ancien de France et compte tenu de son obsolescence et de son exiguïté, la SPA projette de construire de nouvelles installations.

#### 1-2.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet de fourrière et de refuge de la SPA se situe sur un terrain longeant l'avenue Marcel Paul à Gennevilliers.

L'ancien refuge (site de Grammont) sera démantelé.





1-2.2 ACTIVITES

Le projet de construction d'un nouveau site de la SPA permet d'assurer des prestations :

- de refuge pour chiens et chats: c'est l'accueil et la mise à l'adoption des animaux abandonnés et recueillis (capacité de 144 chiens et 200 chats)
- de fourrière : c'est un service public pour la garde et l'entretien des animaux de type chiens et chats trouvés en état de divagation sur la voie publique. Les animaux y sont enfermés pour une durée limitée avant d'être livrés au refuge si leur propriétaire n'est pas retrouvé. La capacité de la fourrière est de 50 chiens et 48 chats et son exploitation est confiée à la société prestataire SACPA.

La capacité totale d'accueil du nouveau site sera de 194 chiens et 248 chats.

La SPA emploiera, au refuge, 20 salariés et 20 bénévoles et la fourrière emploiera 6 salariés.

La SPA a déposé un dossier auprès de la Préfecture des Hauts de Seine le 25 avril 2016, complété les 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le nouveau refuge et fourrière pour chiens et chats.

# 1.3. CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le code de l'environnement fixe le champ d'application et l'objet de l'enquête publique.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

L'enquête publique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour prendre la décision en vue de laquelle l'enquête est ouverte (L123-3).

L'enquête est conduite par un commissaire enquêteur choisi sur une liste d'aptitude par le président du tribunal administratif (L123-4)

Les articles L123-9 à L123-15 fixent plus particulièrement la procédure et le déroulement de l'enquête publique (durée, information du public, organisation des permanences, rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur,...)

# 1.4. CADRE JURIDIQUE DU PROJET PRESENTE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le code de l'environnement et son livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances (article L511-1 et suivants) fixent les dispositions auxquelles sont soumises les installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la protection de l'environnement.

Les installations sus visées sont définies dans la nomenclature des installations établie par décret en Conseil d'Etat. Le décret soumet les installations à autorisation, à enregistrement ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée par la SPA relève de la rubrique 2120-1 suivante :

N°	Désignation de la rubrique selon la nomenclature des installations classées	Régime
2120	Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de) à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines.	
	1. plus de 50 animaux	Autorisation
	2. de 10 à 50 animaux	Déclaration
	Nota : ne sont pris en compte que les chiens âgés de plus de 4 mois	

L'arrêté du 8 décembre 2006 fixe les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations renfermant des chiens soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement.

#### 1.5. AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

L'avis de l'autorité environnementale vise à éclairer le public sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet, conformément à la directive 2011/92/UE modifiée.

Pour le projet de la SPA, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Ile-de-France a rendu un avis délibéré en date du 26 juillet 2018.

Elle considère que l'analyse de l'état initial de l'environnement réalisée dans l'étude d'impact est proportionnée aux enjeux et impacts du projet,

Cependant, elle relève que la distance d'implantation d'au moins 100 mètres des bâtiments et des annexes vis-à-vis des tiers n'est pas respectée, conformément aux exigences de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2006 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations soumises à autorisation renfermant des chiens au titre du livre V du code de l'environnement.

Elle recommande à la SPA de mieux justifier le choix du site et d'implantation des bâtiments sur le terrain choisi pour la construction des chenils.

Enfin, elle indique que le projet de la SPA aura un impact limité du fait de son ampleur et de sa localisation en zone d'activité économique.

La SPA a apporté un mémoire en réponse le 7 août 2018

# 2 ORGANISATION DE L'ENQUETE

#### 2.1. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La décision n°E18000064/95 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 3 septembre 2018 m'a désignée, Estelle DLOUHY MOREL, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Je n'ai pas d'intérêt dans ce dossier.

# 2.2. DECISION DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par l'Arrêté DCPPAT du Préfet des Hauts-de-Seine n°2018-154 du 20 septembre 2018 , le Préfet des Hauts-de-Seine précise les modalités de l'enquête publique (cf Annexe 1) :

- L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société Protectrice des Animaux (La SPA) en vue d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) se tiendra du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus.
- 5 permanences seront tenues en Mairie de Gennevilliers :
  - o le lundi 22 octobre 2018 de 14h à 17h,
  - o le samedi 27 octobre 2018 de 9h à 12h,
  - o Le mercredi 7 novembre 2018 de 14h à 17h.
  - o Le mardi 13 novembre 2018 de 9h à 12h.
  - o le jeudi 22 novembre de 14h30 à 17h30.
- En mairie de Gennevilliers, un dossier d'enquête (consultable également sur un poste informatique) et un registre d'enquête sera mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête,
- Le dossier d'enquête sera également consultable :
  - o dans les mairies de Villeneuve-la-Garenne (92), Argenteuil (95), Epinay-sur-Seine(93), L'Ile-Saint-Denis (93),
  - o sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine,
  - o sur la plate-forme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) (https://projets-environnement.gouv.fr)
  - o sur un registre d'enquête dématérialisé ( <a href="http://projet-refuge-et-fourrière-spa-gennevilliers.enquetepublique.net">http://projet-refuge-et-fourrière-spa-gennevilliers.enquetepublique.net</a> ).
- Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations sur un registre d'enquête dématérialisé ( <a href="http://projet-refuge-et-fourrière-spa-gennevilliers.enquetepublique.net">http://projet-refuge-et-fourrière-spa-gennevilliers.enquetepublique.net</a> ) et une adresse mail de la Préfecture (<a href="pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr">publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr</a>).
- Un avis d'enquête sera affiché par les mairies concernées.

- Un avis d'ouverture d'enquête sera inséré, 15 jours au moins avant le début d'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans 2 journaux diffusés dans chacun des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.
- Le Responsable du Projet affichera le même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visible de la voie publique.
- Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de 8 jours le Responsable du Projet pour lui communiquer les observations du public, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal. Le Responsable du Projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
- Le commissaire enquêteur rédigera un rapport d'enquête et des conclusions motivées séparées à destination du Préfet, copie au Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

### 2.3. REUNION AVEC L'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'autorité compétente pour cette enquête est la Préfecture des Hauts-de-Seine, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, des Installations classées et des Enquêtes Publiques.

Les échanges pour fixer les dates de permanence ont eu lieu par téléphone et par mail.

Le 2 octobre 2018, j'ai ouvert et paraphé, en Préfecture, le registre d'enquête, à déposer, par mes soins, à la Mairie de Gennevilliers. J'ai réceptionné à cette occasion un dossier d'enquête publique et pris connaissance de l'historique du projet.

La Préfecture des Hauts-de-Seine s'est concertée avec le Responsable de Projet de la SPA pour organiser:

- la mise en place d'un registre électronique,
- la diffusion des dossiers d'enquête dans les mairies concernées,
- l'affichage réglementaire (panneaux et presse),
- la publicité relative à l'enquête.

#### 2.4. REUNION AVEC LE RESPONSABLE DU PROJET

J'ai sollicité le Responsable du Projet pour une réunion préparatoire à l'enquête. Le Directeur du Patrimoine Immobilier, Monsieur AFTISSE, et le Directeur des Travaux, Monsieur LE BIHAN, m'ont reçue sur le site de Grammont le 16 octobre 2018 pour un échange sur :

- Les modalités fixées pour l'enquête publique,
- L'historique du projet,
- Le contenu du dossier soumis à l'enquête publique,
- Une visite du site actuel et du site projeté.

Pendant la visite, j'ai constaté l'affichage d'avis d'enquête publique et de panneaux d'information, sur le site projeté et en périphérie, visibles de la voie publique.



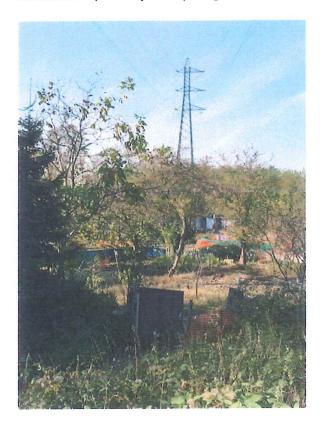
Panneau d'information sur le projet installé par la SPA





Avis d'enquête devant l'entrée de KILOUTOU

J'ai également observé la présence de la ligne EDF HT au-dessus du terrain projeté, occupé actuellement par des jardins partagés.



## 2.5. CONTACT AVEC LA MAIRIE DE GENNEVILLIERS

J'ai apporté, le 16 octobre 2018, en Mairie de Gennevilliers, le registre d'enquête ouvert et paraphé.

A cette occasion, j'ai constaté la présence de l'avis d'enquête sur les panneaux administratifs et les conditions matérielles de réception du public pendant l'enquête (salles de permanences du rez-dechaussée).



Avis d'enquête sur le panneau à l'entrée principale de la Mairie

# 2.6. INFORMATION DU PUBLIC

# 2-6.1 PUBLICITE PAR VOIE DE PRESSE

Les premiers avis d'enquête publique ont été publiés :

- le 2 octobre 2018 dans Les Echos,
- le 3 octobre 2018 dans le Parisien (éditions 92, 93, 95),

Les deuxièmes avis d'enquête publique (rappel) ont été publiés :

- le 23 octobre 2018 dans Les Echos,
- le 23 octobre 2018 dans le Parisien (éditions 92, 93, 95). Malheureusement dans cet avis publié par Le Parisien une erreur de date a été constatée puisqu'il mentionne une enquête publique du 12 octobre au 12 novembre 2018 au lieu du 22 octobre au 22 novembre 2018. Il n'y a pas eu de rectificatif, les extraits de journaux ayant été communiqués à la Préfecture après la fin de l'enquête.

Les avis d'enquête publiés dans la presse régionale et nationale sont en annexe 2

#### 2-6.2 PUBLICITE PAR AFFICHAGE

Un affichage à proximité du site a été réalisé, 3 contrôles ont été effectués pour s'assurer que l'affichage perdurait pendant la durée de l'enquête. Un constat d'huissier a été réalisé (voir annexe 3).

Des avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités ont été affichées par les mairies de Gennevilliers (92) Villeneuve-la-Garenne (92), Argenteuil (95), Epinay-sur-Seine(93), L'Ile-Saint-Denis (93).

En annexe 4 sont joints les certificats d'affichage des mairies (seul a été reçu celui de la Mairie de Gennevilliers à la date de rédaction du présent rapport, mais le constat d'huissier présenté en annexe 2 atteste de l'affichage en Mairies).

# 2.7. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont regroupées dans un classeur double :

- Partie gauche : le dossier d'autorisation d'exploiter rédigé par la SPA
- Partie droite : les échanges avec les différents experts et contributeurs des Services de l'Etat (DRIEE, Police de l'eau, Direction Départementale de la protection des populations,..) et les études complémentaires

### o Partie Gauche: Le dossier ICPE

Récépissé de dépôt d'un dossier d'autorisation d'exploiter du 16 janvier 2017

Sommaire (15 pages)

Partie I (23 pages) : Résumés non techniques

Présentation du projet et résumé de l'étude des impacts et de l'étude des dangers

Partie II (39 pages) : Présentation

Contexte de la demande, présentation de la SPA, localisation de l'installation projetée, historique du projet, nature et volume des activités, régime juridique, capacités techniques et financières de la SPA

Partie III (93 pages): Etude d'impact (9 sous-parties)

1 : analyse de l'état initial du site et de son environnement (sols, air, bruits, contexte socioéconomique, patrimoine,...)

- 2 : analyse des effets et mesures prévues (paysages, eau, sols et sous-sols, air, déchets, impacts sonores, poussières, odeurs, vibration, intensité lumineuse,..)
- 3: analyse des effets temporaires du projet
- 4: gestion rationnelle de l'énergie
- 5: émissions de gaz à effet de serre
- 6: analyse de l'applicabilité de la directive 2010/75/UE (IED)
- 7: synthèse de l'étude d'impact
- 8 : remise en état du site en cas de cession d'activité
- 9: analyse des méthodes utilisées

Partie IV (21 pages) : Etude des effets sur la santé

Recensement et quantification des conséquences potentielles du projet sur la santé des populations du voisinage (yc risque biologique de transmission à l'homme de maladies/parasites des animaux)

Partie V (21 pages) : Notice d'hygiène et de sécurité

Organisation et mesures mises en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel

Partie VI (39 pages): Etude de dangers (7 sous-parties):

- 1: description de l'environnement et du voisinage
- 2: identification et caractérisation des potentiels de dangers
- 3: organisation de la sécurité
- 4: accidentologie
- 5: analyse des risques : 14 scénarii d'accident retenus
- 6 : analyse détaillée des risques : l'ensemble des risques retenus atteignent un risque final quantifié de négligeable à tolérable
- 7 : conclusions mesures destinées à réduire l'impact d'un sinistre

Partie VII: Annexes (21 annexes)

81 illustrations

75 tableaux

# Partie Droite : Echanges, Contributions, Etudes Complémentaires

Avis de l'Autorité environnementale (MRAE lle-de-France) et mémoire en réponse de la SPA

DRIEE déclaration :

Courrier du 23 février 2018 de la DRIEE, Service Police de l'eau demandant une évaluation des incidences Natura 2000 et réponse de la SPA

## DDPP - complément d'information

Courrier de la Direction Départementale de la protection des populations du 27 octobre 2017 demandant des compléments sur les mesures prises pour : éviter les dégradations des lignes HT traversant le site projeté, la gestion des eaux usées et pluviales, l'aménagement en zone inondable.

Réponse de la SPA

### Dossier Natura 2000

Courrier de la Direction Départementale de la protection des populations du 25 juillet 2017 demandant une Evaluation des incidences Natura 2000 de l'activité projetée

Réponse de la SPA du 2 novembre 2017

**Etudes Acoustiques** 

# 3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE DU 22 OCTOBRE 2018 AU 22 NOVEMBRE 2018

### 3.1. OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PERMANENCES EN MAIRIE

J'ai ouvert, côté, parafé le registre d'enquête de la Mairie de Gennevilliers (92)

L'enquête s'est déroulée, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre2018 inclus

J'ai tenu 5 permanences dans les locaux de la Mairie de Gennevilliers, dans des bonnes conditions matérielles:

- o le lundi 22 octobre 2018 de 14h à 17h,
- o le samedi 27 octobre 2018 de 9h à 12h,
- o Le mercredi 7 novembre 2018 de 14h à 17h,
- o Le mardi 13 novembre 2018 de 9h à 12h,
- o le jeudi 22 novembre de 14h30 à 17h30.

# 3.2. ENTRETIENS AVEC LE PUBLIC ET OBSERVATIONS RECUEILLIES

J'ai reçu une seule visite, le dernier jour des permanences, le 22 novembre 2018. Ce visiteur a déposé la seule observation du registre d'enquête.

Aucune observation n'a été déposée sur les registres électroniques.

### 3.3. CLIMAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat. Cependant, la participation du public a été très faible.

### 3.4. ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES

A ma demande, j'ai échangé avec :

- Monsieur Dominique Magnin, Chargé d'opération à la Direction des Projets Opérationnels de la Ville de Gennevilliers,
- Madame Caroline Blanc, Chargée des Opérations d'Aménagements à la SEMAG 92 (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la ville de Gennevilliers),
- Monsieur Jean-Paul Le Divenah, Président la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale).

#### 3.5. CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Il faut signaler, pendant l'enquête publique, la parution au JO n°246 du 24 octobre 2018 de :

- Décret n° 2018-900 du 22/10/18 modifiant la nomenclature n°2120 des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 22/10/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2120 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (JO n°246 du 24 octobre 2018). Cet arrêté est applicable le lendemain de la publication du décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, aux installations nouvelles, et à compter du 1er janvier 2019 pour les installations existantes, à l'exception des dispositions des articles 5 (2e alinéa) et 25 (I) qui ne sont pas applicables aux installations existantes.

Il en résulte que les seuils réglementaires de la rubrique 2120 sont modifiés et le régime d'enregistrement introduit. Dorénavant, seuls les refuges de plus de 250 chiens sont soumis à autorisation. Ceux compris entre 101 et 250 chiens relèvent du régime d'enregistrement et ceux compris entre 10 et 100 chiens sont soumis à déclaration.

La présente procédure poursuit son cours mais ce nouveau contexte réglementaire, favorable au dossier présenté par la SPA, ne peut être ignoré.

### 3.6. DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

La délibération (séance du 21 novembre 2018) du Conseil Municipal de Gennevilliers, adoptée à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve que la SPA : (cf. Annexe 5) :

- respecte les procédures envisagées pour maîtriser les risques d'incendie et de pollutions,
- mette en place une formation continue du personnel sur les conduites à tenir en cas d'incidents.
- respecte scrupuleusement les prescriptions qui seront énoncées par le Service des Installations Classées

### 3.7. CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a été clôturée le 22 novembre 2018.

J'ai clos le registre de Gennevilliers à la fin de la permanence du 22 novembre, correspondant avec la fin des horaires d'ouverture de la Mairie.

# 3.8. PV DE SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Après la clôture de l'enquête, j'ai rédigé un PV de synthèse. Il a été remis au Responsable de Projet de la SPA lors d'un RDV à son siège social, à Paris, le vendredi 30 novembre 2018 (cf annexe 6). Etaient présents:, Monsieur AFTISSE, Responsable du Projet et Directeur du Patrimoine Immobilier, Monsieur LE BIHAN, Directeur des Travaux, Monsieur MARECHAUX, Architecte du Projet.

Le mémoire réponse m'a été transmis en retour par mail le 14 décembre 2018 (cf annexe 7)

# **EXAMEN DES OBSERVATIONS**

# 4.1. NOMBRE ET NATURE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1 observation écrite a été déposée sur le registre d'enquête de la Mairie de Gennevilliers. Pas d'observation orale, pas d'observation déposée sur les registres électroniques Pas de courrier reçu.

L'observation n'émet pas d'avis sur le projet : ni favorable, ni défavorable.

L'observation, nommée OBS-1, déposée sur le registre le 22 novembre 2018 est la suivante :

Joli projet, bien situé. Le document est très détaillé. Et merci pour l'accueil professionnel de Mme Dlouhy-Morel

Je n'ai pas demandé à la SPA de formuler un avis/commentaire sur cette observation.

4.2. QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSAIRE ENQUETEUR - COMMENTAIRES ET AVIS DU RESPONSABLE DE PROJET - APPRECIATIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les commentaires de la commissaire enquêteur sont présentés dans le mémoire en réponse de la SPA en annexe 7

# **ANNEXES**

ANNEXE 1- ARRETE PREFECTORAL N°2018-154 DU 20 SEPTEMBRE 2018

Arrêté DCPPAT n° 2018-154 du 20 septembre 2018, relatif à l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société Protectrice des Animaux (SPA) en vue d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers

# LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27 ainsi que R.512-2 à R.512-14 et R. 512-19 à R.512-27,

Vu la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n°2016-1058 du 3 août 2016 et 2016-1060 du 3 août 2016 ci-dessous citées,

Vu l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et en particulier le 2° de son article 15 qui précise que les demandes d'autorisation déposées avant le 1<sup>er</sup> mars 2017 sont instruites et délivrées selon les dispositions législatives et réglementaires dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle I);

Vu l'arrêté MCI n°2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) et dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

<u>2120-1</u>: Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation.

Vu les plans et documents fournis à l'appui de cette demande,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2018 et le mémoire en réponse produit par la SPA, en date du 7 août 2018,

Vu le rapport du directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine en date du 7 août 2018, qui indique que le dossier de demande d'autorisation présenté par la SPA comporte l'ensemble des documents exigés par les dispositions des articles R.181-12 et R.181-13 du code de l'environnement relatif aux ICPE,

Vu la décision en date du 3 septembre 2018, par laquelle le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, a désigné Madame Estelle DLOUHY-MOREL ingénieur génie chimique en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur, pour conduire l'enquête publique,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

#### ARRETE

ARTICLE 1: Il sera procédé du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre inclus, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs, à une enquête publique, au profit de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers et classable sous la rubrique suivante :

- <u>2120-1</u>: Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux,
- activité soumise à autorisation.

Le périmètre d'enquête concerne deux communes du département des Hauts-de-Seine : Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, deux communes du département de la Seine-Saint-Denis : l'Île-Saint-Denis et Epinay-sur-Seine et une commune du département du Val d'Oise : Argenteuil.

<u>ARTICLE 2</u>: Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13<sup>ème</sup> étage – 177, avenue Gabriel Péri, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 3: Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise pour cette enquête est madame Estelle Dlouhy-Morel ingénieur génie chimiste en retraite,

ARTICLE 4: L'ouverture de l'enquête publique est portée à la connaissance du public par voie d'affiches qui seront apposées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, par les soins des maires de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinay-sur-Seine et de L'Ile-Saint-Denis, aux frais du responsable du projet, en l'occurrence, la SPA, dans les mairies et aux emplacements habituels d'affichage administratif.

L'accomplissement de ces formalités de publicité est certifié à l'issue de l'enquête.

Un avis d'ouverture d'enquête est inséré, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans chacun des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité, il est procédé par le responsable du projet, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visibles de la voie publique.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

ARTICLE 5 : Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier qui contient notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront déposés à la mairie de Gennevilliers.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieux et horaires suivants :

Hôtel de Ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13 ène étage – 177, avenue Gabriel Péri :

- du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie :

https://www.projets-environnement.gouv.fr

ARTICLE 6: Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des cinq permanences suivantes :

Hôtel de ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13ème étage – 177, avenue Gabriel Péri :

- lundi 22 octobre de 14h à 17h,
- samedi 27 octobre, de 9h à 12h,
- mercredi 7 novembre, de 14h à 17h,
- mardi 13 novembre, de 9h à 12h,
- jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

ARTICLE 7: Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie de Gennevilliers.

ARTICLE 8 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé :

http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevillers.enquetepublique.net

- sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Les observations peuvent être envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13<sup>ème</sup> étage – 177, avenue Gabriel Péri- A l'attention de Mme DLOUHY-MOREL – commissaire-enquêteur.

ARTICLE 9: Au terme de l'enquête, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dés réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de 8 jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 10: Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet soumis à enquête publique.

ARTICLE 11: Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet et en transmettra simultanément une copie au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

<u>ARTICLE 12</u>: Le préfet des Hauts-de-Seine adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable de la SPA.

Ces documents sont tenus à disposition du public, pendant un an suivant la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Gennevilliers.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces documents à la SPA ou à la préfecture des Hauts-de-Seine ou les consulter :

sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

- sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) :

https://www.projets-environnement.gouv.fr

ARTICLE 13: Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 et suivants du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de Gennevilliers (92), de Villeneuve-la-Garenne (92), d'Argenteuil (95), d'Epinay-sur-Seine (93) et de L'Ile-Saint-Denis (93), sont appelés à donner leur avis sur la demande susvisée dès le début de l'enquête. Seul les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête pourront être pris en considération.

ARTICLE 14: Les frais d'affichage, de publication et l'indemnité allouée au commissaire enquêteur seront à la charge du responsable du projet.

ARTICLE 15: Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet du département des Hauts-de-Seine statuera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SPA, dans les trois mois suivant la date de réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, un délai supplémentaire, ne pouvant être supérieur à deux mois, pourra être accordé.

ARTICLE 16: A la fin de cette procédure, le projet de la SPA fera l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPA ou d'une décision de refus.

ARTICLE 17: Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Moaski AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél: 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPPAT- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

ARTICLE 18: Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, mesdames et messieurs les maires des communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinay-sur-Seine, de L'Ile-Saint-Denis et madame le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

ANNEXE 2 – PARUTION REGLEMENTAIRE DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DANS LES
JOURNAUX

# 5G: affolement autour des enchères en Italie

TÉLÉCOMS

Les quatre opérateurs, dont le français Iliad, ont déjà misé 6 mil-liards d'euros pour accéder aux précieuses fréquences.

Le gouvernement se félicite officielle-ment, mais les syndi-cats et les analystes s'inquiètent.

Sébastien Dumoulin ₩@sebastiendmlr et Olivier Tosseri Correspondant à Rome

C'est un succès au-delà des espoirs les plus optimistes du gouverne ment. » Luigi Di Maio, le ministre ment. » Luga Di Mato, le ministre italien du Développement écono-mique, est extatique. La vente des fréquences 5G devait rapporter aux finances publiques de la pénin-sule environ 2,5 milliards d'euros. Après trois semaines d'enchères, on Après trois semaines d'enchères, on dépasse désormais les 6 milliards. Et ce n'est pas fini. La coalition au pouvoir, qui réunit le Mouvement 5 étoiles et la Ligue, ne peut que se réjouir de l'engouement des opéra-teurs. La 56 va remplir les caisses, au moment même où l'Italie corisente nu roiet de hudert antiprésente un projet de budget anti-austérité qui creuse son déficit et donne des sueurs froides à Bruxel-les et aux marchés financiers.

Cet enthousiasme pourrait pourtant n'être que de façade. « Les ntants délirants commencent à



Luigi Di Maio, le ministre italien du Développement économique, veut « rassurer les opérateurs ». Photo Filippo Montgorte/AFF

seur du dossier. Us sont un veu catastrophés. C'est autant d'investis-sements en moins dans les réseaux, alors que l'Italie a déjà une très mauvaise converture. »

Dix fois le prix de réserve

« C'est le casino », se désespère un observateur. Sur la bande de fréence des 3.7 GHz. la plus demanatteint dix fois le prix de réserv

La somme que la vente

des fréquences 5G devrait

En coût par MHz et par habitant -l'outil utilisé par les analystes dans leurs comparaisons internationaleurs comparaisons internationa-les -, les opérateurs italiens ont dépassé les 20 centimes. C'est qua-tre fois plus que les enchères espa-gnoles de juillet dernier ou celles qui s'achevalent lundi en Finlande sur la même bande de fréquence. Et

deux fois plus qu'au Royaume-Uni. La somme de 6 milliards est donc colossale, même si ce n'est pas un

record en soi. A l'été 2000, pour avoir accès aux fréquences 3G, les opérateurs allemands avaient làché... 50 milliards d'euros.

Une première phase des enchères italiennes s'est pourtant dérou-lée sans accroc. Les « fréquences en or » de la bande 700 MHz, ainsi nommées pour leur capacité à couvrir un large territoire, ont été attribuées à des prix raisonnables. Iliad bénéficiait d'un bloc sur le marché, emporté à 676 mil-lions d'euros. Vodafone et Tele-com Italia ont misé à peine plus pour repartir avec un volume de spectre similaire.

spectre similaire.

Seulement, le quatrième larron, l'opérateur Wind Tre, manquait à l'appel. Après avoir fait l'impasse sur la bande des 700 MHz, il était contraint de tout miser sur la bande haute, celle des 3.7 GHz, pour ne pas être évincé. Et c'est alors que les enchères ont dégénéré, avec un Telecom Italia prêt à casser sa tirelire pour disposer du meilleur réseau et enfoncer son concurrent.

# Des enchères « irresponsables »

« irresponsables » Aujourd'hui, même les syndicats italiens sont inquiets. Dans un long communiqué, lis s'alarment d'enchères au « coût irrationnel, sans anabseentre l'investissement et les hypothétiques revenus qui pour-ront être tirés des services liés au haut débit ». Ils soulignent que les entre-rriess de ce serteur sont a lourde-rriess de ce serteur sont a lourdeprises de ce secteur sont « lourde-. ment endettées avec des recettes en baisse et une forte compétition sur les prix qui pénalisent les investisse-ments et l'innovation ». Leur crainte est que les entreprises, pour amor-tir les coûts de ces enchères « irrestories couts de ces encheres « irres-ponsables et frénétiques », soient contraintes de licencier. Luigi Di Maio n'y pense manifes-

tement pas. « Je veux rassurer les opérateurs, a-t-il déclaré. Ils doivent avoir un retour de leur participation à ces enchères. Leur argent sera bien investi, naus voulons développer cette technologie et d'importants investissements seront effectués. » Unfonds dédié à l'intelligence artifi-cielle, à la blockchain et à l'Internet des objets doit notamment être créé dansie cadre du prochain budget.

Absent du segment « heroic fan-tasy » qui pèse près de 20 % du mar-ché, Bamboo a réussi à convaincre

cette année Christophe Arleston, le

père de l'incroyable succès « Lan-feust de Troy » qui a fait la fortune des éditions Soleil, de devenir le

directeur de Drakoo, une nouvelle collection consacrée à cet univers.

Les premiers albums devraient sor-tir à la rentrée 2019 et l'objectif est de publier entre 6 et 10 titres par an.

# annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des installations
Classées et des Enquêtes Publiques

Avis d'enquête publique Dossier n° 20160388 AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018 Le public est informé qu'en application de Farrêté prédectori n° 2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquéte portant sur la demande présentée le 25 avril 2015 et complètée le 16 janvier 2017 et la 13 févriler 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est stuté 39, boulvair d'entine 75847 PARIS, à l'affet d'obtenir stuté au sur 75847 PARIS, à l'affet d'obtenir de l'antique van de trait Paul 4 Germavilliers relevant de la rutinque suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

ovvert à cet affet et préalablement coté et paraphié par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également afressers ses observations par voie postele, à l'attention de madame par le commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Genervillières.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également afressers ses observations ou propositions par voie était par le le l'enquête, publiques décations que le l'enquête de l'enqu

publiques/Environnement-et-prevention-des-risques. Environnemen/Installetions-dessees-espace-Professionnels Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

publiques-2018 a sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et litterdépartementale de l'Environnement et de l'Energie : https://www.projets-environnement.gou/n . Le dossier sara également consultable sur un poste informaque, sur jours et heuras d'ouverture au public, en mailin de Gennevillers, service d'hygiène et sécurité au 13<sup>ème</sup>

Le doesier sara également consultable sur un poste informatique, aux jours et heuras deverture au public, en maile de Genevitiers, service d'hypiène et sécurità au 15 ens étags.

Estagnico de détai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur enterdra toute personne qu'il tui paraître utilia de consulter puis établirs un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations rectuelifias. Le contraissaire-enquêteur enterdra loute personne qu'il tui paraître utilia de consulter puis établirs un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations rectuelifias. Le contraissaire-enquêteur vansigneirs, duris une présentation séparée, ses condusions motivées, an precisant et elles sont l'avorables, favorables avec réserve ou défevorables ou projet.

Il transmettra etisuite au préset des Hauts-de-Seine le doesier d'enquête avec son resport et ses condusions motivées dans le détail de 30 usaire-enquêteur transmettra de le constitue de l'enquête avec son resport et de ses condusions.

Dés réception en préseture des Hauts-de-Seine, le rapport et les condusions du commissairé enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition et les condusions du commissaire enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an a compter de la date de débure de l'enquête. Cas documents le seront aussi au bursau du présent aus d'enquête purisées de l'enquête. Cas documents le seront aussi au bursau du présent aussi derquête purisées de la date de débure de l'enquête. Cas documents le seront aussi au bursau du public pendant un an Le présent aussi derquête purisées de la date de débure de l'enquête purisées pur les situites de l'enquête qu'en purisées pur les situites de l'enquête qu'en purisées pur les situites de l'enquête qu'en purisées pur les situites de l'enquête pur de l'enquête et purisées pur les les l'e

Le préfet, Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général Signé Vincent BERTON

enquête-publique@publilegal.fr

# A vingt ans, Bamboo s'offre un nouveau souffle

BANDE DESSINÉE

Devenu un des poids lourds du neuvième art, l'éditeur élargit son offre et ses métiers.

David Barroux '∰@DavidBarroux

Les comiques adeptes du one-man-show ne sont pas les seuls à pouvoir faire fortune grâce à l'humour. En faisant il y a tout juste vingt ans le pari du rire, Olivier Sulpice a lui aussi réussi à faire mieux que simplement gagner sa vie ; il a donné naissance à l'un des grands groupes français d'édition de bandes dessinées. Parti des séries comme « Les Profs » (plus de 5 millions d'exem-Prois » (plus de 5 minions d'exen-plaires), « Les Fompiers » ou « Les Sisters », son groupe Bamboo est désormais une entreprise de 22 mil-lions de chiffre d'affaires qui ne cesse de se diversifier et de prendre de nouveaux risques pour co nuer de croître. « On a doublé de raille en deux ans», se félicite le PDGfondateur d'un groupe qui dégage une marge à deux chiffres. Pour préparer l'avenir, cet entre-

preneur qui, au départ, n'avait pas de quoi payer des scénaristes et qui, du coup, tenait lui-même la plume n'a pas hésité ainsi à se lancer dans la croissance externe en rachetant m 2016 • Fluide glacial » au groupe Madrigall (Gallimard). Deux ans plus tard, ce pari qui lui permet d'élargir sa base de lecteurs en adressant le marché de l'humour pour adultes semble sur le point Pêrre réussi. Outre le mensuel et ses hors-séries, dont il faut continuer à redresser les comptes, Bamboo a mis la main sur un catalogue prestirieux (Gotlib, Les Bidochon, Litteul gienx (count), Les isdoction, Enteur Kévin...) dont les ventes ont bondi de 300 % grâce à une politique de réédition. « Le challenge est maintenant d'attirer de nouveaux auteurs dons le magazine et de les faire grandir pour qu'ils puissent tirer un jour des ventes de nouveaux albums »,

Projets dans l'audiovisuel
Couvrant quasiment tous les seg-ments du marché grâce à ses man-gas (collection « Dois I Dois ») et ses albums classiques (« Grand Angle »), Bamboo met de plus en plus l'accent sur l'audiovisuel. Après avoir accordé une licence pour les deux films « Les Profs », qui ont attré plus de 7,5 millions des specta-teurs, et débuté dans les dessins am-més pour la telévision avec l'adapta-tion des « Sisters » pour M6, le mes pour la television avec l'accapa-tion des « Sisters » pour M6, le groupe va plus loin. « Avec "Les Profs", on a touché des droits mais on n'était pas impliqués. Cétait frustrant. On veut aller plus loin pour pouvoir On veit aller plus loin pour pouvoir mieux accompagner nos anteurs », explique Olivier Sulpice, qui a créé Bamboo Films avec Matthieu Zeller, ex-directeur général de Studio Canal, avec l'ambition de monter un

tion. Plusieurs projets sont lancés les adaptations de « L'Adop-tion », « Une nuit à Rome » et de « A coucher dehors ». L'activité dessin animé va aussi se poursuivre en parte-nariat avec Samka. Une sai-son2des « Sisters » estlancée et une adaptation des « Petits Mythos » est en développement Pour mieux soutenir ses titres

en librairie. Ramboo a aussi monte sa propre structure de diffusion, ce qui a boosté les ventes et lui a per-mis d'afficher en 2017 une hausse de 35 % de son chiffre d'affaires.



Le ligne de référence est de 40 signes en corps mihimai de 6 points édot. Le calibrage de l'annonce est élabil de lilet à lilet. Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des arronces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4.46 C) - 75 (5.50 C) - 77 (5.26 C) - 78 (5.26 C) - 78 (5.26 C) - 92 (5.50 C) - 92 (5.50 C) - 93 (5.50

#### Enquête publique

REPUBLIQUE FRANCAISE PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Environnement des Installations Glassées et des Enquêtes Publiques

# AVIS D'ENCOPETE

Dassler n 20160388 AP n 2018-154 du 20 septembre 2018

AP n 2018–154 du 20 septembre 2018 Le public est informé qu'en application de l'arrêcé préfectoral n 2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre 2018, il sera procédé, du 22 octobre 2018 notats en 28 novembre 2018 inclus à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2018 est complétée le 15 prioré 2017 et le 13 février 2019 par le représentant légal de la Sociéte Portectire des Animaux (SPA) dont le siège social est situe 30, boulevand Berthier 75847 PARIS, à l'effet doblem l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chars, avenue Marcal Paul à Genevillers refeavant de la rubrique suivante d Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la brique suivante de la nomenciature des installations classées pour la protection de

tatations classees poor la protection de Pervironnement.
2120-1: Chilens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fournières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occa-sionnels tels que foires, expositions et de-monstrations canines de plus de 50 animaux archibités entides à autoristion.

de Cotettage et des rasserriuentens outasionnels tels que fulses, expositions et demonstrations canines de plus de SD animaux
- activités commisé à autorisation.
Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de
Dergy-Pontoise a désigné madame Estelle
DLOHY-MOREL Ingénieur opiné chirrique
e n retraite commissaire-enquêteur.
Elle assurera des permanences en mairie de
BENNEVILLERS, au cours desquelles elle
set dendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux
dates et heures suivantes : le lundi 22 octoire de Léha 17/h, le amadi 27 octobre, de
Shà 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à
17h, le mardi 13 novembre, de Shà 12h, le jeud 22 novembre, de 14h 30 à 17h-30.
Le dossler mis à enquête contendra notamment ume étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en
réponse de la SPA à cet avis.
Le dossler dis à enquête condierda notamment ume étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en
réponse de la SPA à cet avis.
Le dossler dis a enquête sortiré au 13ème
et agel, aux jours et heures d'ouverture dels
Malite du lundi au jeudi, de R-BAO a 12h et
la 13h 30 à 17h 30, le vendred de Bh30 à
12h et de 13h 30 à 17h 30, le vendred de 18h 30 à
12h et de 13h 30 à 16h. Le public pourra
ess observations par vole positive, au
prendre commassance du projet et consigner
ses observations par vole positive, a
l'autorité de randame DLOUIVY--MOREL
commissaire-enquêteur, à l'adresse de la
mairie de demonvilléer.

mmissaire-enquêteur, à l'adresse de la commissaire-enquesco, o amairie de Gennevilliers.
Pendant toute la durée de l'enquète, le public poura également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse sulvante : pref-enquetes-publiques-dreghauts-de-seine pref-gouvir ou sur le registre d'enquète dématérialisé

thttp://projet-refuge-et-four-riere-spa-gernevilers enquetepublique net Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

http://www.hauts-de-selne.gouv.fr/
Politiques-publiques/Environmement-et-prevention-des-risques/Environmement-ins tallat lands-classes-Environmement-ins tallat lands-classes-es-as-pace-Professionnels/Enquetes-publiques-co n s u tal ci n n s - d u - p u fill r / Enquetes-publiques-2018 et sur la patierforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Envi-ronnement et de l'Energie https://www.projets-environnement.gotv. fr

https://www.pragis-criminate.com.ga-Le dassier sera également constitable sur un poste informatique, aux jours et heures d'auverture au public, en mairie dennevillers, service d'hyglène et sécurité au 13ème étage. Al'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquête et dos par lui. Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il hi paratire utille de consulter puis étabilie un rapport qui relatera le de-voluement de l'enquête et qui resumièra les

roulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le

commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, ravorables avor ciseure ou d'étavorables au projet. Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossiér d'enquête avec son raport et ses conclusions motivées dans le délail de 30 jours à compter de la date de dêture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simulairément une con de son rapourt et de ses conclusions. ple de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Gergy-Pontolse.

ple de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Certy-Pontolse. Dès réception en préfecture des Hauts-de-Selne, le rapport et les conclusions du com-missaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et se-nont également consultables sur le site in-tement de la préfecture des Hauts-de-Selne (http://www.hauts-de-selne.gouv.fr) pen-dant un an. Le présent avis d'enquête publique sera pu-blic, par les soins du préfet des Hauts-de-Selne et en caractères apparents, quinza jours au moins avant le debut de l'enquête et rappéé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou ré-gionaux d'illusés dans les ébustements des Hauts-de-Selne, du Val-d'Olse et de la Seins-Saint-Denis Bains-Saint-Denis Bans-Saint-Denis Bans-Saint-Denis Bans-Bense de le productive productivement de la Seins-Saint-Denis Bans-Selne ments de productivement de la Seins-Saint-Denis Bans-Selne ments de productivement de la Seins-Saint-Denis Bans-Bense conditions, cet avis sera Bans-Bense le contra de productivement de la Selne-Saint-Denis de la present de la Seins-Saint-Denis de la present de la Selne-Saint-Denis de la present de la present de la Selne-Saint-Denis de la present de la Selne-Saint-

Geme-Game-Benis. Dans les mèmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine. Le même avis sera publié nar vole d'affi

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publiés un les internet del apréctura des Hauts-de-Sehne.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevillers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinay-sur-8-elne et de L'Île-Saint-Denis, quinze jours au moins avant fouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les heux prévins pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lleu 3 une décision d'autorisation assortie du respect de prespetitions ou de refus, prise par arrête du préfet des Hauts-de-Seine. Dies informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsteur Moasti AFINSE directeur du patrimoine limmobilier de la SPA (el: 0.1 4.3 80 81.13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DOPPAT-bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet.

Pour le préfet et par délégation

Le scrétaire générai

Signé

Vincent BERTON

# LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

# Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme

# EHPAD FONDATION AULAGNIER

Emmanuelle GARD - Directrice

Emmanuele GARU - Lirectrice 28-30 rue Auguste Bailly 92600 Asnières sur Seine tél : 0140864242, Couriel : choudotea2mo fr Objet du marché : marchés de travaux concernant le projet d'extension et de ré-novation de l'ehpad fondation aulagnier à antières (92).

novation de l'ehpad fondation aulagnier à asnières (92). Type de marché de travaux : exécution. L'avis implique un marché public. Caractéristiques principales : Les princi-paux objectifs de cette opération concernent

La rénovation des 80 chambres du La rénovation des 80 chambres ou Batimen Baily, la restructuration de la cui-sine de 280 m² D0 et la construction de S0m² de leu devi pour le PASA.
 La surface totale estimée du projet est d'en-vion 3 000 m² Surfaces dans Geutve.
 Normbre de mois de chambre : 18 mois dont 2 mois de préparation.
 Prestations divisées en lots : out.

Passibilité de présenter une affre pour un ou

Prassante de presente une dire pour airus plusieurs lois. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ui la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures : se reporter au règlement de la consultation. Se reporter au règlement de la consultation.

consultation.
Marché public simplifié: NON
Critères d'attribution: Offre économique-ment la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés dans le cabier des charges réglement de la consultation, lettre d'invitation ut decument descripolf). Type de procédure: procédure adaptée. Date limite de réception des offres: 21 novembre 2018 à 12-00. Délai minimum de validité des offres: 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres. Rensedomentes complémentaires: La Vi-Rensedomentals complémentaires: La Vi-Rensedomentals complémentaires: La Vi-Rensedomentals complémentaires: La Vi-

tion des offres.

Renseignements complémentaires: La vi-site du site est obligatoire. Ces visites au-ront lieu sur le site de l'EHPAD Fondation Autonire les

ront lieu sur re and Aulagnier les : - Jeudi 18 octobre 2018 à 9h30 - ieudi 25 octobre 2018 à 9h30

ront new sur le site de l'Enricht Pondation Aulagine les .

Jelud 18 octobre 2018 à 98:30 jeud 20 octobre 2018 à 20 octobre 20 octob

- SSI. Lot n4: MACRO-LOT. 4.1 - Plomberle 4.2 - CVG Lot n5: EQUIPEMENTS CUISINE.

#### Marchés -de 90 000 Euros

Organisme acheteur :

COMMUNE DE CVILLIERS (95)

L'ADMINISTRATEUR DE L'ETABLISSEMENT 95300 Livilliers Tel : +33 134427204.

let : +33 134427204.

Objet du marché : REFECTION DE COUVERTURE ARDOISSE ET TUILES SUR L'EGLISE DE LIVILLIERS, CLASSEE MH Type de marché : Travaux Type de procédure : Procédure adaptée - suverte

- SEVERTE
Date limite de réception des candidatures
: Vendredi 19 octobre 2018 - 12:00
Date d'envoi du présent avis : 28 septembre
2018



Nom et adresse officiels de l'organisme

# VILLE DE SARGELLES.

Annie PERONNET,

3 rue de la Résistance 85200 Sarcelles
td. 0.134-38-27-88
télécopieur : 01-34-38-20-38
télécopieur : 01-34-38-20-36
Couriel : commande, púrique/sarcelles fr/
Adresse internet : http://www.sarcelles.fr/
Adresse internet du proff d'acheteur :
http://www.sarcelles.fr/
Objet du marché : Location/maintenance
de 8 fontaines à eau branchées sur le réseau de distribution d'eau pour divers sites
de la Ville
Caractéristiques principales : Refus des
variantes.
Durée du marché ou délal d'exécution: 24
mois à compter de la notification du
marché.

Modalités essentielles de financement et de palement et/ou références aux textes qui les réglementent : Mandat administra-

tif, budget communal Gritères d'attribution : Offre économiqu ment la plus avantageuse appréciée en fonc-tion des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. -Prix des prestations (montant global et for-faltaire et forfait de déplacement): 60%;

faltaire et forfalt de déplacement): 60%: -Valeur technique au vui de la note métho-dologique: 20%: -Délai d'Intervention en cas de panne: 10%: -Délai de l'Arrison: 10%: -Délai de l'Arrison: 10%: -Délai de l'Arrison: 10%: -Délai de l'Arrison: 10%: -Delai millimum de validité des offres: 20 cutole: 2018 à 12:00 -Délai minimum de validité des offres: 9 ours à compter de la date limite de récep-tion des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publica-

Date d'envoi du present avis à la piutica-tion : 28 septembre 2018. Adresse à laquelle des renselgnements complémentaires peuvent être obtenus : Ville de Sarcelles, Direction de la Commande Publique le Aprica de France \$5000 Sarcelles, tél: 01345382132, courriel : commande pu-blique-gesancelles fri, adresse internat pu-blique-gesancelles fri, adresse internat http://sarcelles.e-marchespublics.com/.

#### Constitution desociété

Par acte SSP en date du 25 juillet 2018, il a été constitué une société pro ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

### LEMEL TAXI

Forme: 8AS Capital: 1000 euros Siège Social: 25 rue Antoine Lavoisier, 95820 Bruyère sur Oise 95820 Bruyère sur Oise Durée : 99 ans

Durde: 93 ans Objet social exploitation d'autorisation de stationvement de ravipar acquisition, loca-tion, gestion ou prise en location ogérance. Cession d'actions et agriments : cessions litres sans agriment. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote tout associd peut y participer, une action égale une voix Président. Ho Lea At MEIDIA LENOS loit, de-meurant 25 rue Antoline Lavvisler 95820. Bruoères or (Ed. 2016).

Bruyère sur Oise Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par acte SSP en date du 15 Septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques sulvantes : Dénomination sociale :

### GEBAUDE

Forme: SAS Gapital: 10 000 euros Siège Social: 9 avenue du 8 mai 1945, 95200 SARCELLES

Durée : SB ans
Objet social : Activité de construction et toutes sortes d'activités annexes à la

construction
Président: M.SALCUK Thomas, demeurant
9, avenue Branly 95400 Villiers le bel
Immatriculation au RGS de PONTOISE

#### Divers société

### MALISSA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000 Euros Siège social : 81 avenue du Général Lederc Les Balcons d'Eaubonne 95500 EAUBONNE 422 418 012 RGS PONTOISE

Le 31 aout 2018, IAGE a décidé la dissolu-tion anticipée de la Société à compter du 31/08/2018 et sa mise en liquidation arriable sous le régime conventionnel. Monsieur Michel CASALS, demeurant 65 Placedes Maronners – SSSO MCNTLIGNON, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 81 avenue du Généra Leclerc Les Balcons d'Eaubonne - 95600 EAUBONNE. G'est à cette adresse que la EMUDITIVE. L'est a cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liqui-dation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du RGS de PONTOISE.

Rectificatif suite à l'annonce parue le 03/10/2018, concernant la société :

### ACH

il fallait lire : 'M Sabbah Toufik demeurant 33 chemin de la grille 93330 Neuilly sur Mame'

# EURL SAMOLO TRANSPORTS

Capital 5 000 € siege social : 75 rue d'Ermont -95320 St Leu la forêt RGS PONTOISE 810 721 860

Par AGE du 19 septembre 2018 il a été dé-cidé la transformation de la sodiété à res-ponsabilité intélée unipersonnelle en société par actions s'implifiée unipersonnelle. NE DEMBEL Bussas demenant 75 uer d'Er-mont - 95320 St Leu la forêt est nommé. Président à compiler du 19 septembre 2018 au leu et place de Gérant.

Modifs seront faites au RCS Pontoise

#### MALISSA

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 350 000 Euros Siège de liquidation : 81 avenue du Général Leclerc Les Balcons d'Eaubonne 95600 EAUBONNE 422 418 012 BCS PONTOISE

Le 31 Aout 2018, PAGO a approuvé les compres de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la côture de la liquidation à compter du 31/08/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de PONTOISE.

# DIO-NET RENOV

SA au capital de 7 500 Euros ge social : 17/19 bd de la muette Siège social : 17/19 bd de la muette 95140 Garges les Gonesse RCS N : 804400455 de PONTOISE

L'AGE du 17 Septembre 2018 a décidé de LAUE du 17 Septembre 2018 a décidé de transférer le siège social su 6 Avenue des noyers, 95230 Solsy sous Montmorency à compter du 17 Septembre 2018. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PONTOISE. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

### EINHERIAR

SARL au capital de 1000 euros divisés en mille parts sociales de 1 euro chacune Siège social : 10 rue Xavier Bichat 95150 Taverny RCS N : 792 842 445 de PONTOISE

Par décision de l'associé unique au 28 sep-tembre 2018 a été décide la dissolution an-ticipée de la société à compter du 28 septembre 2018, a été normé lipitadeur Gallaume Michaladas I.O rue Xavier Bichat SSISO Taverny Le siège de liquidation a été fixé au 10 rue Xavier Bichat SSISO Taverny Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

### LOOK AT TIFS 2

EURL au capital de 1 Euros Siège social : 31 B, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP RCS N : 821692670 de PONTOISE

Par décision de l'associé unique au 30 avril 2018 a été décidé la dissolution araticipée de la société à compter du 30 avril 2018 a été nomme li quidateur Mar Aurore RODRIQUES, demeurant Sruelle du l'réchot 85270 VARNES. Le siège de liquidation a été fixé au 31 B, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP

Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

# LOOK AT TIFS 2

EURL au capital de 1 Euros Slège social: 31 B, avenue du Général LECLERC 95250 BEAUCHAMP RCS N: 821692670 de PONTOISE

Suivant la délibération de l'associé unique en date du 31 août 2018: Les associés après avoir entendu le rapport du Reddeut en des promotes de liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ent déchargé de son mandar, puls ont prononcé la citure des opérations de Riquidation au 31 août 2018. Mention sera faite au RGS de PONTOISE.

# AEROSPEED

SASU au capital de 10500 euros Siège social : 6 RESIDENCE DE BRETAGNE ARGENTEUIL RCS N : 820206290 de PONTOISE

L'AGE du 15 septembre 2018 a décide la dis-solution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2018, a été normé liqui-dateur limem maiern, demeurant 6, resi-dence de bretagne 95100 argenteuil. Le siège de liquidation a été fixé au S, red dence de bretagne 95100 argenteuil. Mention sera faite au ROS de PONTOISE

#### **Contact commercial** 01 87 39 84 00

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr 7/7 - 24H/24H

### ACH

SARL au capital de 10 000 euros Siège social : 14 avenue du 8 mai 1945 95200 Sarcelles RCS N : 809899768 de PONTOISE

L'AGE du 21/09/2018 a décidé de nommer Jegrant M Sabbah Toufik demeurant 178 rue de crimée 75019 Paris à compter du 21/08/2018, en remplacement de M Samir Ben Kahla démissionnaire. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.



# Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 1 100% gratuit
- Alertes par email

Le Patisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des amonces judiciaires et légales par arrêté de ciraque préfet concerné dans les départements :

60 (4,46 6) - 75 (5,50 6) - 77 (5,25 6) - 78 (5,25 6) - 81 (5,25 6) - 92 (5,50 6) - 93 (5,50 6) - 94 (5,50 6) - 95 (5,25 6) tails HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS Gonsultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparislen.fr

#### Marchés +de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme

# FONDATION AULAGNIER

Emmanuelle GARD – Directrice
28–30 rue Auguste Bailly
92600 Asnières sur Seine
tel : 0140864242,
Courriel : chaudolea2morf —
Objet du marché : marchés de travaux
concernant le projet d'oxtension et de réa
vanières (92).
Type de marché de travaux : exécution.
L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales : Les principans objectifs de cette opération concernent

La rénovation des 80 chambres du Bâtiment Bally la restructuration de la cui-sine de 280 m² 100 et la construction de Som² de lieu de vie pour le PASA. La surface toale estimée du projet est d'en-viron 3 000 m² Surface dans Geuvre. Nombre de mois de chamiter 18 mois dont z mois de préparation. Prestations d'inécése en lots rout. Possibilité de présenter une offre pour un ou nuis-deux foits.

dusieurs lots.

plusieurs lots. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Unité monétaire utilisée, l'euro.
Conditions de participation:
Critères de sélection des candidatures : se reporter au règlement de la consultation.
Se reporter au règlement de la consultation.

consultation.
Marché public simplifié : NON
Gritères d'attribution : Offre économique-Griètes d'attribution : Offre économique-ment a plus avantageus appréciée en fonc-tion des criètes énoncés dans le cabier des charges fréglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Uppe de procédure : procédure adaptée. Date limite de réception des offres : 21 novembre 2018 à 12-00. Délai minimum de validité des offres ; 120 jours) à compter de la date limite de récep-tion des offres.

tion des offres. Renseignements complémentaires : La vi-

Renseignements complementaires: La visite du site est obligatorie. Ces visites autront lieu sur le site de l'EHPAD Fondation Aulagnier les:

- Jeudi 18 octobre 2018 à 9h30
- Jeudi 25 octobre 2018 à 9h30
- jeudi 03 novembre 2018 à 5h30
Se reporter au règlement de la consultation.

Se reporter au règlement de la consultation. Les candidats pourront faire une offre pour un ou pubsieurs macro-lot(s), compris pour la totalité des macro-lots n 1, 2, 3, 4 et 5. Conditions et tunod de paiement pour obteinir les documents contractuels et additionnels : Les entreprises intréreséesse par la présente consultation sont invitées à le téchanger gratuitement dans son intégralité via la plateforme de dématérialisation mise à disposition depuis l'adresse : http://www.e-marchespublics.com/ Date limité obletution: 21 novembre 2018 à 12:00. Conditions de remise des offres ou des can-

a 12:00.
Conditions de remise des offres ou des candidatures : le dépôt des OFFRES s'effectuera sous format électronique sur le site http: //
www.e-marchespublics.com Se reporter au règlement de consultation.
Date d'envoi du présent avis à la publication: Ol octobre 2018.

tion: Ol octobre 2018.
Renseignements relatifs aux lots:
Lot ni: NACRO-LOT.

1.1 - VRD - désamiantage - Démolitions
Jourées - Gros Geuvre - Charpente bols Toitures terrasses végétalisées 1.2 Confinement - Démolitions (dégres (cloisons)
- Ciolsons - Doublage 1.3 - Ite - Bardage 1.4
- Menuiserie extérieure - Nétalièrie 1.5 Faux-plafonds - Menuiserie intérieure Signalétique 1.6 - Sols souples - carrelage
1.7 - Peinture
Lot no. Nacharieure

1.7 - Peinture Lot n2: ASCENSEUR. Lot n3: COURANT FORT - COURANT FAIBLE

- SSI. Lot n4: MACRO-LOT. 4.1 - Plamberie 4.2 - CVC Lot n5: EQUIPEMENTS CUISINE.

Identification de l'organisme qui passe le

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES PARCS DE SPORTS DE BOURNESVE

M. ANIS ASSOUS,
40 à 102 avenue de la division Leclerc,
93000 Bobligny
Objet du marché: Le SIPS a pour objectif la remise en état du parvis de l'entrée du parc de Bobligny.
En effei, le but est d'améliorer et de sécuri-ser les déplacements de nos agents et son sous susagers sus le parking, l'évacuation des eauxen temps de pitules et l'amélioration de la visibilité.

ta visionité. La pose d'un éclairage solaire, non inclus dans la présente consultation, devra être coordonnée avec la prestation objet du pré-sent marché.

sent marché. Durée du marché : Le marché ou l'ac-Durée du marché : Le marché ou Pac-cord-cadre est passé pour une durée allant de la date de notification du premier ordre de service au 28 juli no 2013 inclus. Le délal d'exécution des travaux prévus sera de 120 jours marirum a compter de la no-tification du premier ordre de service. Procédure de passation : Autre Critères de sélection VALEURS TECHNIQUES 60% PRIK 40 %

Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : 31/10/18 à 12h00
Renseignements divers : - les renseigne-ments d'ordre administratif pourront être obterus auprès de : Monsleur Anis ASSOUS, Coordonnateur Budgétaire, Comptable et Marchés publics, 01.41.64 01.62 marches publics edinc/593 fr

marches publics esips 7593.fr Madame Charline PERE, Directrice générale, 01.41.64.01.66 charline parecol 01.41.64.01.56 :harline pere@sips7593.fr - Les renseignements techniques pourront

-Les reiselgnements techniques pourront étre obtenus suprès de : Mondeur Jean-Harc CIUFA, Chef du Service Technique 0.1 49 7.3 0.2 6; jirucuffassirs/583.fi Gilles GaRIN , Apent de maîtrise, 0.1 49 71 30 27, gilles garin/gelgr/593.fr Adresse hitemet du proffil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ ent/ger/ent\_detal.du/PCSLID= CSL\_2018 , 73(UBCA90)

Warches -de 90 000 Euros



Nom et adresse officiels de l'organisme

# VILLE DE SARCELLES.

Arnie DERONNET.

3 nue de la Rédistance 95200 Sarceles (d.: 01-24-38-27-88 télécopleur 01-34-38-20-36 Courriel : commande publique@sarceles.fr
Adresse internet intipz/www.sarcelles.fr
Adresse internet du profil d'acheteur :
http://www.sarcelles.fr
Objet du marché : Localdon/maintenance
de Bontaines à eau branchées sur le ré-seau de distribution d'eau pour divers sites de la Ville

Caractéristiques principales : Refus des variantes. Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du

marché.
Modalités essentielles de financement et de palement et/ou références aux textes qui les réglementent: Mandat administratif, budget communal
Critères d'attribution: Offre économique

In Jouges destribution : Offre économique-rottères à santiagueux es parcider et force. Orthères de la companie de la compani

Date o envoi un present ava à la pointa-tion: 28 septembre 2018. Adresse à l'aquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus: Ville de Sarcelles, Direction de la Commande Publique 14 place de France 95200 Sarcelles,

tél.: 0134382132, courriel: commande pu-bique@sarcelles.fr, adresse Internet: http://sarcelles.e-marchespublics.com/.

# Enquête publique

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des
Installations Classées et des Enquêtes
Publiques

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dassier n 20160388 AP n 2018-154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'en application de l'arrêté prétectoral nº2018-13-6 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre 2018, il sera procédé, du 22 octobre 2018 in l'entre 2018 in une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la ru-brique suivante de la nomenclature des ins-tallations classées pour la protection de l'empirencement

riarcei raul a verneviers recevarit dei alhique sulvarite de la nomen-charue dei sinhique sulvarite de la nomen-charue dei sintallations dassées pour la protection de
Ferniconneme (tablissements d'élevage,
vente, transit, garde, fourrières, etc., del, à
Fexchasion des établissements de solns et
de tollettage et des rassemblements de consonants
activités auraites de tols rassemblements accasonnels tels que fous des Garinnaux - activités surmise à uturisation.
Activité surmise à autorisation.
Activité surmise à consonant de la Cerpy-Pentoise à désigne madame Estelle
DLOUHY-MORE l'ingéneur gérire chimique
en rel 1 a la 1 consonant sur le commissaile-enquêteum.
Bel assurera des permanences en mailie de
GENNEVILLERS, au cours desquelles elle
en sur le 1 a la 1 cours des que les elle
este liber à la disposition du public pour recevoir ses observations et pe le lundi 22 octobre de 14 and 15 autorisation de la 1 de la

à l'attention de madame DLUMY-PUNEL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilleus. Pendant toute la durée de l'enquête, le pu-libic pourra également adresser ses obser-vations ou propositions par vole électronique à l'adresse suivante; pref-enquetes-puvabons ou projuctions par à l'adresse sulvante : pref-enquetes-pu-bliques-dre@hauts-de-seine pref.gouv.fr - ou sur le registre d'enquête dématérialisé

:
http://projet-refuge-et-four-here-spa-gennevillers enquetepublique net
Gelles-diseront consultables, ainsi que le
dossier mis en enquête publique, sur le site
internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

. http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/ Politiques-publiques/Environmement-ethttp://www.hauls-de-seine.gouv.fr/
Politiques-publiques/Environtement-et-prevention-des-risques/Environement-thrstallations-classes-sespace-Professjonnels/Enquetes-publiques-consultations-du-publiques-consultations-du-publices-tations-du-publiques-2018 et stur la prätediome dédiée de la Direction Régionale et Interdépatementale de l'Envi-ronnement et de Efsendie.

ronnement et de l'Energie : https://www.projets-environnement.gouv.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures

Le dossier sera également consultate sur un paste informatique, avu jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Gennevillers, service d'hygiène et sécutié au 13ème étaga. Al'expitation du délai d'enquête publique, le registra sera mis à disposition du commis-saire-enquêteur et clos par lui Le commissaire-enquêteur entendra toute.

personne qu'il lui paraitra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le dé-roulement de l'enquête et qui examinera les observations recueilles. Le commissaire-en-

observations recuellles. Le commissaire-en-quèteu consigner, dans une présentation separée, ses conclusions motivées, en pré-cisant si elles sont favorables, la projet. Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Senie le dossiber d'enquête avec son rap-part et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de côture de l'enquête. Le commissaire-en-quêteur transmettra simultanément une co-pie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Des réception en préecture des Hauts-di-Seine, ler apport et les condictions du com-missaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de côtrue de l'empetér. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et ser-ont également consultables sur le site in-ternet de la préfecture des Hauts-de-Seine littlim//www.hauts-de-selne.ouv/f) peri-(http://www.hauts-de-selne.gouv.fr) pen

(http://www.hauts-de-sehe.gouv.fl) pen-dant un an. Leprésent avis d'enquête publique sera pu-blie, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappele dans les huit premiers jous de celle-ci, d'ans deur journaux Locux ou ré-donaux d'fluées dans les départements des Fauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Journal Control of the Control of th

Le préfet, Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général Le secrétaire généra Signé Vincent BERTON

#### Constitution desociété

Par acte SSP en date du 04 Septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

AM-S

Forme: SASU Capital: 3 000 Euros. Slège Social: 212 Rue Edouard Branly, 93100 MONTREUIL

Durée : 99 ans Objet social : commerce de détails d'équi-perments automobiles, achat, vente, entre-tien, réparation, remorquage Cession d'actions et agréments : Toute ces-

Cession d'actions et agréments : l'oute ces-sion d'actions, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit sa forme, alors même qu'élle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soundse à l'agrément prédaible de la société donné par la collectivité des associées qui statue dans les conditions l'hées à l'article 22, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prisses en compte pour le caicul de la majorité requise.

majorité requise. Président: M. REZACK Mohamed, demeu-rant 13, rue d'Alésia 33000 Boblgny. Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP en date du 27/09/2018, il a été constitué une société présentant ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

### 1010 FACTORY

Forme: SAS Capital: 500 Euros Siège Social: 26 rue Georges Politzer, 93200 Saint-Denis

93200 Saint-Deiris Objet social : Conseil technique dans la post-production audiovisuelle. Mise à dis-position de moyens techniques et humains

pour la post-production. Cession d'actions et agréments : Les ac-tions sont librement cessibles entre actionnaires

actionnaires
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque action-naire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une volv. Président : M. MERZ lean-Sébastien, de-meurant 26 fru Georges Politzer 33200 Saint-Denis Saint-Denis Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

# Par acte SSP en date du 08/092018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LAURENT DESIRE

Sigle : SCI LD Fortne : SCI Capital : 1000 euros Siège Social : 12 rue Frédéric Passy, 93300 NEUILLY-SUR-MARNE

Durée: 99 ans Objet sodal: propriété, administration et ex-ploitation par bail, location ou autrement de tous immetibles bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire Gérant : Madame EHOLIE Bénié Laurence Almée, 12, rue Frédéric Passy 93330 NEUILLY-SUR-MARNE Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP en date du 24 Septembre 2018,

il a été constitué une sociét caractéristiques suivantes Dénomination sociale :

#### AV SERVICES

Forme : SASU
Capital : 5000 Euros
Stège Borda I : QNue Étienne et Joseph de
Hontgolfine : Sail 10 ROSNY 50US BOIS
Durée : 89 ANS
Objet sodal : ACHAIS VENTE ETI NÉDOCE
DÉ TOUS TYPES DE MATÉRIELS
DONNEUR DORREDANS LE SECTEURU
DEBARRAS DI NETTOYAGE DES LOCAUX
DE LA PEINTURE ET DE LA MAÇONNERIE
Cession d'ACTION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EST LIBRE

EST LIBRE
Président: M.DEMETER Stéphane demeu-rant 44, Rue de la Fosse aux bergers 93250

Villernomble Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP en date du 27/09/2018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

# A-KWANDIES

Sigle : A-K.W.A.N.D.I.E.S.

Sigle: A-FWANDLE.S.
Forme: SASU
Capital: 1000 Euros
Sigle Social: 14 CHENIN DU HAUT SAINTDENIS, Bathment, 83300 AUSERVILLERS
Dute: 93 ans
Objet social: Production et réalisation cinéma et audovisuel - Achat et distribution de
produits cinéma et audovisuel - Achat et vente de blens - Achité testauration rajide
- Opérations commerciales, industrieles, financières, mobilières , industrieles, financières, mobilières , industrieles, financières, mobilières, industrieles, financières, mobilières ; production
Irism situitulonnes et publicitaires films institutionnels et publicitaires Président : Mile Florence ELOMO demeu-rant : 14, chemin du Haut Saint-Denis, 93300

rant: 14, chemin du Haut Saint-Delis, St AUBERVILLIERS Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

### Divers société

Additif à l'annonce parue le 24 Août 2018, concernant la société :

### BRIDGEN TECH

Il fallait rajouter : 'capital minimum 4000

#### RENOV BAT

Au capital de 1 000 € Siège social : 3 Passage du Canal 93200 ST DENIS RCS: 931 373 782

L'AGE du 1er Aout 2018 a décidé de porter le Capital à 8 000 € à compter du 1er Aout 2018.

2018.
L'AGE du ler Aout 2018 a décidé de modi-fier l'objet sodal camme suit : Travaux de peinture intérieur et extérieur, revêtement de sols et murs souple et dur, maçonnerie, plomberie, menuiserie, ravalement et élec-

tricité à compter du 1er Aout 2018.

En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de BOBIGNY

Mention sera faite au RCS de BOBIGNY

# SCI WEORSE

Capital sodal: 3000 Euros Siège social: 14 Rue du hallon 93160 NOISY LE GRAND 514 877 463 R.C.S. BOBIGNY

Le 14 septembre 2018, l'age a nommé Gérant, M. Denis WEBER demeurant 44 Avenue LAROCHE 77270 VILLEPARISIS en remplacement de Mr Franck SEGUIN démissionnaire.

Pour avis.

# LUCYTEX

SARL au capital de 8 000 euros Siège social : 8/10 rue de la Gare 70 avenue Victor Hugo Lot 191 93300 AUBERVILLIERS 794 638 338 RCS BOBIGNY

Le 31 Acut 2018, L'AGE a décidé la dissolu-tion anticipée de la société à compter de ce jour, Mme HU Wangsi, Z' 7 Mis Ourlai 750119 PARIS, a été nommée liquidateur. Le s'ège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

Mention faite au RCS de BOBIGNY

# LUCYTEX

SARL au capital de 8 000 euros Siège social : 8/10 rue de la Gare 70 avenue Victor Hugo Lot 191 93300 AUBERVILLIERS 794 638 338 RCS BOBIGNY

Le 30 septembre 2018, L'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchar-gé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion, constaté la clò-ture des opérations de liquidation à comp-ter du 30 septembre 2018

Mention falte au RCS de BOBIGNY

# JESSY

SAS au capital de 5 000 euros Siège social : 8-10 rue de la Haie Coq 9330G AUBERVILLIERS 831 604 806 RGS BOBIGNY

Le 13 Juillet 2018, L'AGE a décidé la disso-lution anticipée de la société à compter de ce jour. M. WANG Sunsheng, 1 rue de l'As-sumption 75016 PARIS a été nommé liquisamption 75016 PARIS a été nommé liqui-dateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

Mention faite au RCS de BOBIGNY

# JESSY

SAS au capital de 5 000 euros Siège social : 8-10 rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS 831 604 806 RCS BOBIGNY

Le 31 aout 2018, L'A60 a approuvé les comptes définitfs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion, constaté la clèture des opérations de Rquidation à compter du 31 aout 2018

Mention faite au RGS de BOBIGNY

# STITE

SARL au capital de 7560 Euros Siège social : 17 rue de l'Université 93160 Noisy-le Grand RCS N : 498177153 de BOBIGNY

L'AGO du 02/07/2018 a décidé de nommer gérant Mme NGUYA NGONBO, demeutant 37 ad Anatole France 93200 Saint Denis à compter du 02/07/2018, entemplacement d c Mr LASZCZYNSKI Francis demissionnaire. Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.

Le Parisien est officièlement habilité pour l'année 2018 pour la publication des arronces judiciaires et légales par arrêté de chaque prétet concerné dans les départements : 60 (4.46 C) - 75 (5,50 C) - 71 (5,25 C) - 73 (5,25 C) - 71 (5,25 C) - 72 (5,25 C) - 74 (5,25 C) - 74 (5,25 C) - 75 (5,50 C

### LES MARCHÉS PUBLICS Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

#### Marchés +de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

# EHPAD FONDATION AULAGNIER

Emmanuelle GARD - Directrice 28-30 rue Auguste Bailly 92600 Asnières sur Seine tel.: 0140864242 tel. 10.140884242.
Couriel : Choudelea2mo fr
Objet du marché : marchés de travaux concernant le projet el d'extension et d'erce novation de l'elipad fondation audignier à asrières (92).
Type de marché de travaux : exérctikon.
L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales : Les princi-paux objectifs de cette opération concernent

La rénovation des 80 chambres du - La rénovation des 80 chambres du Bătiment Baily, Jerstructuration de la cuisine de 280 m² 00 et la construction de 50m² de leu de vé pour le PASA.
- La surface trable estimée du projet est d'environ 3 000 m² Surfaces dans Deuvre.
- Nombre de mois de chandier : Barmais dant 2 mois de préparation Prestations divisées en lots : qui. Possibilité de préparation puis de préparation publisées projet de préparation de préparation prestations divisées en lots : qui. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots :

Prestations divisees en indis rout.

Pressabilité de présentet une diffre pour un ou plusieurs lots.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, leuro.

Conditions de participation:

Critères de seléction des candidatures : se reporter au règlement de la consultation.

Se reporter au règlement de la consultation.

consultation. Marché public simplifié : NON Critères d'attribution : Offre économique-ment la plus avantageuse appréciée en fonc-tion des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consvitation, lettre d'invitation ou document descriptif).

d'invitation ou document descriptifi.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres :
21 novembre 2018 à 12:00.
Délai minimum de validité des offres :120
jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

tion des offres.

Renseignements complémentaires : La visite du site est obligatoire. Ces visites au-ont. Ileu sur le site de l'EHPAD Fondation Aulagnier les :

- Jeudi 18 octobre 2018 à 9h30
- jeudi 25 octobre 2018 à 9h30
- jeudi 25 octobre 2018 à 9h30

jeun 25 octobre 2018 à 9830 - jeud 08 novembre 2018 à 9830 Se reporter au règlement de la consultation Les candidats pouvent

Les candidats pour ant faire une offre pour un ou plusieurs macro-lot(s), compris pour la totalité des macro-lots n 1, 2, 3, 4 et 5. Conditions et mode de palement pour ob-tenir les documents contractuels et addi-tionnels : Les entreplises intéressées par la présente consultation sont invitées à le téprésente consultation sont invitees a le te-lécharger gratuitement dans son intégrali-té via la plateforme de dématérials atlon mise à disposition depuis l'adresse : http://www.e-marchespublics.com Date limite d'obtention : 21 novembre 2018

Date limite d'obtenion: 21 novembre 2018 à 12-00. Conditions de renise des offres ou des cardidatures : dépôt des OFFRES s'effectuers auss format d'ectonique sur le site http://www.e-marchespublics.com Se reporter au règlement de consultation. Date d'envoi du présent avis à la publication: 01 octobre 2018 renseignements relatifs aux lots: Lot.nl: HACRO-LOT. L1 - VRD - désamiantage - Démaitions jourdes - Gros Geuvre - Champente bois - Toitures terrasses vegétalisées 1.2 - Confinement - Demaitions éjeres (cloisons) - Cloisons - Doublage 1.3 - Ite - Bardage 1.4 Menuiserie extérieure - Métalleile 1.5 - Fours-plafonds - Menuiserie intérieure.

Signalétique L6 - Sols souples - carrelage L7 - Peinture L7 - Peinture
Lot n2: ASCENSEUR.
Lotn3: COURANT FORT - COURANT FAIBLE

Lot n4: MACRO-LOT. 41 - Plomberie 4.2 -41 - Plomberie 4.2 - GVG Lot n5: EQUIPEMENTS CUISINE.

# 01 87 39 84 00

legales@leparisien.fr

## Enquête publique

REPUBLIQUE FRANCAISE PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE ction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Environnement des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

# A Service Constitution of the constitution of

Dossier n 20160388 AP n 2018–154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n2018-154 du 20 sep-L'artist préfectoral n2018-154 du 20 sep-mine 2018, las en parcéés du 22 octobre au 22 novembre 2018 Inclus, à une en-outle portant sur la demande présentée le 25 au 12016 et complétée le 16 janvier 2017 le 13 févier 2018 par le représentant lé-gal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est stuir 63, bou-levard Berthier 758-47 PARIS, à l'effet d'ob-tive l'autre de la complétée de la compléte de la lieur de la compléte de la compléte de la con-trière paut chiens et chats, avenue Marcel Paul à Genervillers referant de la nu-brique suivante de la nomendature des In-taliations de sassées nour la notection de tallations classées pour la protection de

l'environnement. 2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de tollettage et des rassemblements occade toilettage et des rassembiernes ucca-sionnels tels que foires, expositions et dé-monstrations carines de plus de 50 animatix – activité sournise à autorisation. Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de

le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madarne Estelle DLOUHY-NOREL Ingénieur génie chirnique en n'et et a l'i et commissaire-enquêteur. Commissaire-enquêteur. Commissaire-enquêteur. Elle assuera des permanences en maire des effenNeYALLERS, au cours desquelles elle se liendra a la disposition du public pour recevir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundr 22 octubre de L4 hà 17 h, le samed 127 octobre, de Shà 12h, le mercredi 7 novembre, de 14 hà 17 h, le mardi 13 novembre, de Shà 12h, le jeud 22 novembre, de L4h30 à 17h30. Le dossier mis à enquête contlendra notam-

9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30. Le dossier mis à enquête conflendra notarment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis. Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevillers, s'ège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (Service Hoyjène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de la Marier du lundi au jeudi, de 18h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h Le public pourra prendre comaissance du projet et consigner ses observations par vole postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, la rideresser ess observations par vole postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, l'advesse de la mairie de Gennevilliers.

Periodan kuduel aute der Fanglecke, le po-blik pourra également adresser ses obser-vations ou propositions par vuie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-pu-bliques-dreghauts-de-seine, pref, gottvfr ou sur le registre d'enquête dématérialisé

http://projet-refuge-et-four-riere-spa-gennevillers.enquetepublique.net Celles-diseront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/
Politiques-publiques/Environmement-et-prevention-des-risques/Environmement/ Installations-classees-es-pare-Professionnels/Enquetes-publiques-consultations-classes-publiques-Enquetes-publiques-2018 et sur la plateme dédiée de la Direction Régionale et Intradépartementale del Envi-ronnement et de l'Encrajle: https://www.projets-environnement.gouv. fr

rr
Le dossier sera également consultable sur
un poste informatique, aux jours et heures
d'ouverture au public, en mairie de
Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité
au 13ème étage.

au 13eme etage. A l'expiration du délai d'enquête publique, le

registre sera mis à disposition du commis-saire-enquêteur et clos par lui. Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le dé-roulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le

25 C) - 92 (5,50 C) - 38 (5,50 C) - 34 (5,50

dant un an. Le présent avis d'enquête publique sera pu-blié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête jous au moins avant le deunt de renques et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou rè-gionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

inderie-Saint-Duric

Jona Seam-Burston State Valler Seam-Burston Suns les mishes conditions, cet avis sera publié our le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Genenvilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteui, d'Epinay-sur-Seine et de L'Ille-Saint-Denis, quinze jours au moirs avant l'ouverture de l'enquête et perdant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur pro-decè à l'affichage d'un même avis sur les fleux prévus pour la réalisation du projet. La dermande déposée donnera litu à une dé-

prévus pour la réalisation du projet. La dermande deposé donnera leu à une dé-cision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine. Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Moaski AFTISSE finchtique du matième le monétie

Des informandées à monsieur Moasid AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (dei 01.4 38 08.113) ou au préfet des Hauts-de-Seine – DCPPAT- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques. Le préfet. Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général Signé
Vincent BERTON

#### Constitution de société

Par acte SSP en date du 06/09/2018, il a été constitué une société présenta ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

#### SMGM

Sigle: SCI SMGM Forme: SCI Capital: 1 EUROS Slège Social: 7 Bls Rue du Montoir, 92140 CLAMART

Siege Social : 7 Bis Rue du Montoir, 92140 CLA/MART Durée: 99 ans Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles, beines immobilières, et toutes opérations fienancières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social sans enmodifiere le caractère d'viil. Gérant : Mme RENOIR May/line née 80 ULET demeurant au 28 avenue de la république 92 350 Le Plessis Robinson Clause d'agrifement : Toute cession des parts sociales, à titre onéreux ou à titre gratuit est soumise à l'agrifement fédiable des autres associés représentant au mohns deux tiers des parts sociales étaits en assemblée générale extraordinaire. Les murations à titre gratuit ou méreux entre servicement sou des cardinaires de la république extraordinaire. Les murations à titre gratuit ou méreux entre ascemblée générale extraordinaire. Les murations à titre gratuit ou méreux entre ascemblée générale extraordinaire. Les murations à titre gratuit ou méreux entre ascendants ou des-rounts de la figuration de la fire de la f nerate extraordinaire. Les mutations à titre gratuit ou onéreux entre ascendants ou des-cendants sont elles aussi soumises à l'agré-ment des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 1 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

# CNMO

Forme: SARL Capital: 5 000 Euros Slège Social: 53 rue Louis Rouquier, 92300 Levallois-Perret

Objet social: Gestion et exploitation d'instituts de beauté Gérant: Mile NEDELEC Claire, Gérante, de-meurant 21 rue Louis Masson, 95600 Eaubonne

matriculation au RCS de NANTERRE

Par acte SSP en date du 26/09/2018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

# TCE - CONSTRUCTION

Forme: 8AS Capital: 16 500 Euros. Siège Sodal: 38 RUE JULES FERRY, 92250 LA GARENNE-COLOMBES

LA GARENNE-COLONIES
Durde: 93 ans
Objet sodal: Construction de maisons individuels est bătiments. Consels.
Président: L/MSE du 28 septembre 2018 a.
decidé de normer Présidente l'Inne Mathié
MALOTA-MBONOO demeurant 38, rue bules
Ferry 92250 La Garenne-Colonibes à competer du 28 septembre 2018, en remplacement de M. Armand MOUEDI
démissionnaire.

démissionaire.
Directeur général : L'AGE du 26 septembre
2018 a dédédé de nommer Directeur Général M. Armand MOUEDI, demeurant 38, avenue
Lérine 78260 Achères à compter du 26 septembre 2018.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 29/09/2018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

# OCTOPEACE GROUP

Nom Commercial: OCTOPEACE DIGITAL Forme: SASU Capital: 500 Euros Siège Social: 13 RUE DE FONTENAY, 92140 CLAMART

92140 CLAMANI
Durde: 99 ans
Objet sodal: PRESTATIONS DE SERVICES
INFORMATIQUE ACHAT VENTE DE PRODUITS
INFORMATIQUE
Président: M. CHEVRET Grégory, Franck,
Rémy, demeurant 13 RUE DE FONTENAY
92140 CLAMART.

40 GLAMANI. Patriculation au RCS de NANTERRE

#### Divers société

Suivant acte SSP en date du lundi O1 octobre 2018

#### STARB TAXI

SARL, au capital de: 8000 Euros, sise 4 Rue de la Fontaine 9220 Bagneux, immatricu-lée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 301691333, a donné en location gérance à

### ABEL GBATE

Demeurant: 1 Rue de la Fosse Aux Moines 34000 Créteil Un fonds de commerce: Autorisation de sta-tionnement n5199 et du véhicule équipe taxi sis et exploité 4, rue de la Fontaine 3220 Bagneux pour une duvie de 1 ans, à compter du mardi 02 octobre 2018, renou-velable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

# francemarchés.com

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet Plus de 20 000 appels d'offres publics

### BLOCBUSTER

SARL au capital de 50 000 euros Siège social : 47, avenue de l'Europe 92400 Courbevole RCS N : 534 388 947 de NANTERRE

L'AGO du 30 juillet 2018 a décidé de nommer co-gérant Monsieur THIERRY Geoffrey, demeurant 27, avenue Jules Jouy 93600 Aulnay-sous-Bols à compter du 30 juillet 2018, en remplacement de Monsieur KASSUBECK Julien démissionnaire. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

#### HOOMANERE

SASU au capital de 1 euros Siège social : 3, rue de Fontenay 11330 Bourg-la-Reine RGS N : 829516475 de NANTERRE

Par décision du Président du 01 Octobre 2018 il a été décidé de transférer le siège social au 13 avenue de Las Nautas Corbleras, 11330 Bouisse à compter du 01 Octobre

2018. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de GARCASSONNE. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

Suivant acte SSP en date du lundi 24 sep-tembre 2018

# LES TAXIS QUEST EGLAIR

SARL, au capital de : 136 000 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLIGHY, Imma-triculée au RGS de NANTERRE sous le nu-méro : 572 223 386, a donné en location

# HAMMOUMI MOHAMMED

Demeurant : 36 RUE MADAME DE SANZILLON 92110 CLICHY SANZILLON 92/10 CLIGHY
Un londs de commerce - a consenti une lo-cation partielle de son londs de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant in numbro 1788 Let d'un veli-cule équipé tad portant le numbro DP-2038-NY se i exploite zone d'activité du tad parisen pour une durée de Lans, a compte du mercedi 26 septembre 2018, renouvelade par tacte reconduction, sauf démonctation.

ivant acte SSP en date du vendredi 28 ntembre 2018

#### **BELEM TAXIS**

SARL, au capital de : 2 882 550 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLIGHY, imma-triculée au RCS de NANTERRE sous le nu-méro : 411 696 628, a donné en location

# FRANCHITTO CHRISTOPHE

Demeurant : 12 RUE DU NORD 94600 CHOISY LE ROI

CHISTYLE TON UN TUNNU 946000 Un fonds de commerce a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement potrante le numéro 8039 et d'un velàcule équipé tarb unedo 8039 et d'un velàcule équipé tarb unotant le numéro 8059 et d'un velàcule 658-933-414 sis et exploite zone d'activité du tarb parisen pour ne durée de 1 ans, à compter du lundi 01 octobre 2018, enouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Actulegales.fr La référence des annonces



légales d'entreprises

Suivant acte SSP en date du mardi 25 sep-tembre 2018

### **BELEM TAXIS**

SARL, au capital de: 2 882 550 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, imma-triculée au RCS de NANTERRE sous le nu-méro: 411 696 628, a donné en location

### EL ALLALI AMINE

bar stabilitat H1 1975.

Demeurant : 4 RUE VERDUN 92150

SURESNES

Un fonds de commerce : a consenti une location partièle de son fonds de commerce
composé d'un autorisation de stationnement partantier numéro 8080 et d'un vehicule équipé taxi portant le numéro
de 180 et exploite zone d'activité
du tai parisen pour une durée de 1 ans, à
compter du lund 01 actobre 2018, renouvelable par tactire reconduction, sauf
dénonciation.

Sulvant acte SSP en date du vendredl 28 septembre 2018

#### BENTAXI

SARL, au capital de : 9 600 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatricu-lée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 303 409 033, a donné en location gérance

## TAXI DRIVER

ASU, au capital de 1 000 euros, sise 4 RUE DE LA BALANCE 31350 GRIGNY, Immatriculée au RCS de EVRY sous le numéros 942 617 037.

Un fonds de commerce : a conserti une location partièle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stallonnement portant le numéro 794 6e d'un véricule équiple taxi portant le numéro DP-647-NA sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 ans, à compter du luncit 01 cotobre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

### Insertions diverses

BEN ICHOU BERTRAND CAMILLE FRANCOIS né le jeudi 11 janvier 1979 à GOLOMBES, de nationalité Française, de-meurant 96 Quai du Maréchal Joffre 92400 GOURBEVOIE. Enseignant, dépose une re-quête auprès du Garde des Sceaux à l'effet quête auprès du varde des oceaux a i enc de substituer à son nom patronymique ce

BENICHOU



# Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur lous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00 marchespublics@teamedia.fr

TEAM MED/A



# Votre département

#### «Sérieusement? Y a pas de ligne L, on n'est pas prévenu »

## (e) 3 (c) (

«JE DÉCOUVRE avec stupéfaction ce matin qu'il n'y a pas de Lau-de-là de Malsons-Laffitte. » Malaise à la SNCF. Hier matin, de nombreux usagers de la ligne L du Transilien ont été surpris de constater qu'aucun train ne circulait entre Maisons-Laffitte (Yvelines) et Cergy-le-Haut. Une situation qui va durer jusqu'au samedi 3 novembre au matin des travaux de rénovation sur les voies.

L'information, qui n'est donc vi-siblement pas bien passée, a provoqué de vives réactions sur les réseaux sociaux. Un internaute a directement interpellé la SNCF sur Twitter: « Sérieusement ? Y a pas de ligne L, on n'est pas prévenu. Les guais sont bondés, on fait comment pour aller bosser?»

La SNCF conseille donc aux usagers d'emprunter le RER A pour rejoindre les gares non desservies par la ligne L. Toutefois, pendant cette période, la liaison du RER A entre Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut n'est pas assurée non plus... Des bus de substitution sont mis en place. 95

# Un jeune dans le coma après une rixe

Agé d'une vingtaine d'années, il a été roué de coups dans la nuit de samedi à dimanche, juste en face de la mairie. Dans le village, c'est l'incompréhension totale.

#### TALMICSAIL AMBREY

PAR MARJORIE LENHARDT

UN VILLAGE ENTTÉREMENT BOUCLÉ. des coups de feu, une rixe, deux bles-

sés dont un très grièvement. Le village du Mesnil-Aubry a connu une agitation dramatique ce week-end. Dans la nuit de samedi à dimanche un jeune Mesnilois de 24 ans a été roué de coups par plusieurs jeunes en plein cœur de cette bourgade de 1000 habitants

Hier, le jeune homme était touours dans un état critique. Après l'avoir opéré d'un œdème cérébral. les médecins de l'hôpital Beaujon à Clichy (Hauts-de-Seine) ont dû le plonger dans un coma artificiel dans l'attente d'une nouvelle opération.

Parmi les villageois, c'est l'incompréhension la plus totale. Les faits se sont déroulés vers 4 heures du matin, alors qu'une bagarre a éclaté entre une dizaine de jeunes sur le parking derrière l'arrêt de bus de la mairie. Deux coups de feu sont entendus. Le jeune homme – dont le père est un ancien conseiller municipal – est jeté à terre et frappé à plu-



CE QUI EST CHOQUANT, C'EST QU'IL A RECUDES COUPS DE PIED À LA TÊTE ALORS QU'IL ÉTAIT AUSOL 55

sieurs reprises par deux individus Les images de la caméra de vidéosurveillance n'ont pas permis de voir s'il avait été frappé avec des objets en particulier mais il a été palpé par ses agresseurs. « Ce qui est choquant, c'est qu'il a recu des coups de pied à la tête alors qu'il était au sol, déplore

Hervé Dezobry, le maire du Mesnil-Aubry. C'est très grave, pourvu qu'il s'en sorte bien »

Les raisons de cette agression restent înconnues. Un suspect a été retrouvé par les gendarmes au centre hospitalier d'Eaubonne. Il présentait une plaie au niveau de la bouche. certainement provoquée par des plombs ou des tirs de pistolets à billes. Son état a nécessité son transfert à l'hônital de la Pitié-Salnêtrière à Paris. Lelien a pu être fait grâce à sa voiture stationnée à l'hôpital d'Eaubonne , correspondant à celle repérée sur les images filmées par la caméra de la mairie

« On se croyait tranquille, on avait des problèmes de désordre sur la place, des gamins qui joualent au foot en pleine nuit, mais depuis qu'on leur avait installé un préfabriqué un peu à l'extérieur du village, ça allait mieux. Mais une chose pareille, nous n'avonsjamais eu», raconte le maire.

Le choc est d'autant plus grand que plusieurs personnes décrivent la victime comme un garçon sans his-toire. Selon un proche, il vit toujours chez ses parents, mais il a une copine depuis plusieurs années et un travail chez Leroy Merlin depuis deux ans. «Pour moi, c'est quelqu'un sans souci, ça me semble tellement bizarre cette histoire. Est-ce que c'était un guet-apens? s'interroge un ami de son grand frère. J'ai grandi ici, en vingt-six ans, j'ai dû voir deux bagar-

Après avoir bouclé tout le village dimanche pour effectuer des relevés, les gendarmes effectuaient en core des recherches hier avec un chien. Le parquet de Pontoise a confié l'enquête à la section de recherche de Versailles

# A MMONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 95

Le Parisien est officielment habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiclaires et légales par arrèté de chaque préfet concerné drans les départements :
80 (4,48 c) - 75 (5,50 c) - 77 (5,25 c) - 78 (5,25 c) - 91 (5,25 c) - 92 (5,50 c) - 83 (5,50 c) - 84 (5,50 c) - 95 (5,25 c) tanis HT à la ligne définis par l'arrèté du minisière de la Culture et la Communication de décembre 2017.

#### Constitution desociété

Par acte SSP en date du 8 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

#### **GINDRE VOLAILLES**

Forme: SASU Capital: 1000 euros Durée : 93 ans
Objet social : rotisserie ambulante
Président : M.GINDRE Jordan – 4 chemin
des 3 Sources – 95290 L ISLE ADAM
Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par acte SSP en date du 8 0GT0BRE 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes Dénomination sociale :

#### NOORENT

Forme: SASU Capital: 1 000 EUROS Slège Social: 3 RUE DES ROSIERS, 95150 T2AVERNY

Durée: 93 ANS
Objet social: Exploitation de véhicule de tou-fisme avec chauffeur, location de véhicule
Cession d'actions et agréments: Avec l'ac-cord de la majorité des actionnaires
Président: M. TABIB Tarik demeurant 3 rue-des maters. 95350 Tuawen. des rosiers - 95150 Tavæny Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par acte SSP en date du 8 OCTOBRE 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

### DIZMORENT

Forme: SASU Capital: 1 000 € Slège Social: 3 RUE PIERRE LORGNET, 95500 GONESSE Durée: 99 ANS

Durée : 99 ANS Objet social : Exploitation de véhicule de tou Objet social i Exploitation de véricule de tou-risme avec chauffeur, location de véhicule Cession d'actions et agréments : avec l'ac-cord de la majorité des actionnaires Président : M. Et. AISSAOUI KARIM demeu-rant 3 rue Pierre Lorgnet 95500 Gonesse Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Paracte SSP en date du 24 Septembre 2018, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

67

Forme: SASU Capital: 2 000 Euros Siège Social: 13 Rue Robert Branchard, 95870 BEZONS Durée: 99 ans Objet social: Installation de structures mé-

talliques, chaudronnées et de tuyauterie. Président: M. SUBASI Nicolas Ali, demeu-rant 13 rue Robert Branchard 95870

Immatriculation au BCS de PONTOISE

Publiez vos Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr annonces légales dans Le Parisien Tél. 01 87 39 84 00

#### Enquête publique

REFUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE-EQALITE - FRATERWITE PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DIRECTION DE LA GOARDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPU Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques - TEL : CLI-40.97.23.57 Application du code de fervironmental, Livre V. parties législative et réglementaire

#### RAPPEL AVIS D'ENOUETE PUBLIQUE

US LITEURA LE I CONTRA QUE LE public est informé qu'en application de l'arcité préfectoral n2018- du septembre 2018, il sera procédé, du 12 octobre au 12 auvenire 2018 le flucius, aime enquée portant sur la demande présentée le 25 avril 2018 et complétée le 16 javrier 2017 et le 16 févirer 2018 par monsieur Jean-Benoft SANONIER friectur gánéral de la Société Protectire des Animaux (SPA) dant le slage acadest situa 93, budievara Betrietr 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir Toutorisation d'explorer un refuse de turne fouritée pour chiens,

PANIS, à l'effect d'obtenir Tautorisation d'ex-ploite un refuge et une fournière pour chiens, averure Marcel Peul à Genne-Miers classable sous la nutrique suivante de la nomenda-ture des installations d'assèse pour la pro-tecction de l'environnement. 2120-1: Divers (étaillissements d'élevage, verte, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de tidiettage et des rassemblements occa-sionnels tels que foires, expositions et dé-monstrations carrines de pitus de 50 antimutu (194) – activité soumise à autorisation. Par déciden rendue la 3 expetimère 2013, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigne madame Estelle

Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL ingénieur génie chimique a n retraite comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle

a,25 b) Janis HI a Raigne definis par l'aracte du mi se tiendra à la dispositien du public pour re-cevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le mardi 16 oc-trobre de 9H a 12 pl., le hond 22 octobre de 14 h à 17h, le samedi 27 octobre, de 5H à 12h, le merced 7 novembre de 14H à 17h cell elun-di 12 novembre de 14H à 103 à 17h 30. Le dossier mis à enquête comiendra notam-ment une étude d'impact, l'avis de l'auton-te environnementale et le mémoire en réponse de la SPA. Le dossier d'e d'enquête sera mis à disposition

réportes de la SPA.
Le dossoier d'enquête sera mis à disposition du public, du 12 octobre au 12 novembre 2018 holtus, en marité de Gernec-Rier, sége de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème dage), au pous est heures d'ouverture de la Hairie du lundi au jeudi, de 8h30 à 12 he de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et consigner prendre connaissance du proiet et consigner 12h et de 13h00 à 16h. Le public pourra presente de mais et de politic pourra presente de contaissance de projet et consigner ses disservations dans le registre d'enquête ouvert à cet effect et préabblement coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Durant fenquête, le public pourra également adresser es so buservations par vice postale, à l'attention de madame DLOUHY-HOREL, commissaire enquêteur, à l'adresse de la Haine de GENNEVILLERS.
Pendant totat la rlude de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voide électronique à l'adresse suivante : pref-enquêtes-publiques-demétauts-de-seine préf gouviff ou sur le registre d'enquête dématérialisé

ittp:// enquetepublique.net Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

http://www.hauts-de-selne.gouv.fr/
Politiques-publiques/Environmement-et-pevention-des-risques/Environmement-ns-allation-s-classess-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-on rs ufit at lon s-du-g-bi-file-Enquetes-publiques-2018 Et sur la patedorme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale del Envi-ronnement et de fibrargie https://www.projets-environmement.gouv.fr

fr Le dossier sera également consultable sur

science las discipaciones sistement au su publicio de décembri un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au publici en martie de Germevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13ème étaine. Al comment de Germevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13ème étaine mis à disposition du commissaire-enquéteur et chas par hoi. Le commissaire-enquéteur entendra toute personne qu'il lui paraitra utile de consulter puis établina un rapport qui relatera le de-pudement de l'enquête et qui exarrinerales observations rocuelles. Le commissaire-enquéteur consignera, dans une présentation séparée, asse conclusions motivées, en pré-cisant si elles sont favorables avec réserve ou défavorables au projet. Il transmettra ensaite au Préfet des Hauts-de-Sénie la dosset d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 26 juius à compter de la date de cititure de l'enquête. Le commissaire-enquéteur transmettra shinularement une copie de son rapport et de ses conclusions au présent de la date de destiture de l'enquête. Le commissaire-enquéteur transmettra shinularement une copie de son rapport et de ses conclusions au présent de la date de son rapport et de ses conclusions au présent un transmettra shinularement une copie de son rapport et de ses conclusions au présédent un transmettra shinularement une copie de son rapport et de ses conclusions au présédent un transmettra shinularistatif de material de la commissaire enquêteur transmettra shinularistatif de material de la commissaire enquêteur transmettra de ses conclusions au présédent un transmit de material de ses conclusions au présédent un transmit de de la contra de la contra de la contra de la constitute de l'enquête de ses conclusions au présédent un transmit de la contra de la contra

ciólture de l'enquiète. Le commissaire-enquiéteur transmettra shullatimenent une copie de son rapport et de ses conclusions au 
président du tribunal administratif de 
Cergy-Pontoise.

Lés réception en préfecture des Hauts-deSeine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au 
maire de Gennevêliers, pour y être tenus à la 
disposition du public pendant un an à 
compter de la date de clôture de l'enquête. 
Ces documents le seront aussi au bureau 
de l'environnement de la préfecture et serant éçalement consultables sur le site intent de la préfecture des Hauts-deSeine (http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) pendant un an. 
Le présent avis d'enquête publique sera publé, par les soins du préfet des Hauts-deSeine et en caractères apparents, quitze 
jour sou moins avant le début de l'enquête 
et rappéd dans les huit premiers jours de 
céle-ci, dans deux journaux locaux ou réglonaux diffusés dans les départements des 
Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la 
Seine-Sain-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera 
publés un le site Internet de la préfecture des 
Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par vole d'affichage sur les communes de Gernevillers de Villeneuve-le-Garenne, d'Argenteuil d'Epinay-sur-Seine et de L'Île-Saint-Denis quinze jours au moins avant l'ouverture di quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans

ZUIV.

Les mêmes conditions, le demandeur procéde à l'affichage du même avis sur les l'eux
prévus pour la réalisation du projet.

La demande doposée domene l'étu a ler décision d'autorisation assortie du respect de
prescriptions ou de refus prise par anèté du
préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet
peuvent être demandées à monsieur Moadé
AFTISSE d'acteur du patinimale humobilier de la SPA (fel. 10, 43 80 81,39) ou aupréfet des Hauts-de-Seine - DOPAIT- burreau de l'environnement, des instaliations
classées et des enquêtes publiques.

Le Préfet.
Pour le Préfet et par dédégation
Le Secrétaire Géréral
Vincent BERTION

Contact commercial 01 87 39 84 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h Le Parisien Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr 7/7 - 241/24

Suite des Annonces Légales en page VIII

# Annonces judiciaires et légales 92

ele\_Parislen

Le Parisien est offidellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par amété de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4.46 c) - 75 (5,50 c) - 77 (5,25 c) - 78 (5,25 c) - 81 (5,25 c) - 92 (5,50 c) - 93 (5,50 c) - 94 (5,50 c) - 95 (5,25 c) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.lenarisien fr

#### Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheleur :

#### SDIS SO

Service Marchès, ZAE Beauvais Tillé
8 Avenue de l'Europe BP 20870 TILLE,
60008 Beauvais,
til: 03 44 34 20 00,
tiléécopieur: 03 44 48 20 00,
adresse internet du proff acheteur https://www.scis.60.f/,
adresse internet du proff acheteur https://www.achatpublic.com/scin/
ent/gen/index\_jap
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le
campte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur:

Principale(s) Activite(s) du pouvoir adjudicateur.

- Services du feu et de secours.
Objet du marché i Marchés de travaux pour la construction du centre de secours de Grandvillers (ols 2 à 9).
Type de marché de travaux : exécution Leu d'exèc rulon et de livason: Leu d'exèc rulon de leu d'exèc rulon et de livason: Leu d'exèc rulon de la Chantereine » - ZI Nord, 60210 Grandvillers par l'exced sur les marchés publics de l'ONC.
La procédure d'achat du présent avis n'est publics de l'ONC.
Lavis miglique un marché public Caractéristiques principales:
- Des variantes seront-eles prises en compte roul

- La durée des travaux est estimée à 13 mois dont 1 mois de préparation. oont i mois de préparation. La date prévisionnelle de notification du mar-ché est fibré en janvier 2019. La date prévisionnelle de début des travaux (ycampris la période de préparation) est pré-we en janvier 2019.

vue en janvier 2019.
- Descriptions concernant les achats com-plémentaires: Lemarché comporte des va-riantes ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles demandées par le maître d'avarage.
Prestations divisées en lots: oui

Passibilité de présenter une offre pour un ou

plusieurs lots Gautlonnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5%. Modalités essentielles de financement et de palement et/ou références aux textes

qui les réglementent : Sur ressources propres de l'établissement (budget). Délai global de palement à 30 jours par vi-rement administratif.

Avance de 5% accordée sauf refus dans l'acte

d'engagement. Forme juridique que devra revêtir le grou-Forme juridique que devra revêtir le grou-pennent d'opérateurs économiques attribu-tale du marché : Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement. L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidatrue : fonçais. Unité monétaire utilisée, l'euro Justifications à produire quant aux quali-tés et capacités du candidat : Commentaire sur les justifications : Les documents à produire quant aux quali-tés et capacités du candidat : Commentaire sur les justifications : Les documents à produire quant aux quali-tés et capacités du candidat : Commentaire sur les justifications : Les documents à produire quant aux quali-tés et capacités du candidat sont précisés dans le règlement de consultation.

consultation. Marché public simplifié : OUL

Critères d'attribution : Offre économique ment la plus avantageuse appréciée en fonc-tion des critères énoncés ci dessous avec leur pondération : - Prix (60 %)

- Pix (SO %)
- Valeur technique (40 %)
- Pas d'enchère électronique
Type de procédure: Procédure adaptée
Date limite de réception des offres:
23 novembre 2018 à 16 h 00
Délai minimum de validité des offres à
mois à compter de la date limite de récep-tion des offres.

Renseignements comptiémentaires.

motó a compter os la oste annes os recep-tion des offres.

Renselignements complémentaires : Attention's Seules les offres dérinatériaisées seront acceptées.

La présente consultation est passée confor-mément à Particle 27 du décret In2016-360 du du 25 mars 2016, selon une procédue adap-tée ouverte, fibrement définie par le pouvoir adjudicateur négociera dans le cadre de chaque lot avece négociation Le pouvoir adquistateur négociera dans le cadre de chaque lot avece le trois candidates in vieux classés au regard des critères de Jugement des offres.

classes au regara de centre a le pagament des offres. Date d'envol du présent avis à la publica-tion : 18 octobre 2018 informations complémentaires : Conditions et mode de palement pour ob-tenir les documents contractuels et addi-

tionnels : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site www.sdis60.fr,

rubrique «marchés publics», puis «plate-forme dématérialisée». Le marché est re-férencé sous le n18TA42 - Travaux CS Grandvillers.

illers. ilte d'obtention : 23 novembre 2018 16 h 00

Date limite d'obtendom 23 novembre 2018 à 16 in 00 Instance chargée des procédures de recours : Tibuna Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, tell : 03 22 33 61 70, counnels : graffeta-amiens@uradm.t/ 8ewine augres écuquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Graffe du Histunal administratif, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, tél. : 03 22 33 170, cournel : graffeta-amiens@uradm.t/ Nature et désignation des lots : Lot(§) 20 Cou-Deurce et sais durs Lot(§) 20 Charperte métallique Lot(§) 5 Nenuisse et désignation des lots : Lot(§) 20 Charperte métallique Lot(§) 5 Nenuisse et désignation se stérieures et sorquein sorque de la complexión de la control de describe de la control de l

Lotts) 5 Menuiseries exterieures et serurerie Lot(s) 6 Clotson, doublage, menuiseries in-térieures, faux plafonds Lot(s) 7 Pehrture revêtement de sols souples Lot(s) 8 Courant fort Courant faible Lot(s) 9 Chauffage, veruitation, plomberle

#### Enquête publique

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE - FRATERNITE PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE DIRECTION DE LA COORDINATION DES

umetrion DE LA COGROINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.

Boxeau de l'Environnement, des Installations Gassées et des Enquêtes Publiques - TEL : 01.40.57.23.57 Application du code de l'environnement, Livre V, parties législative et réglementaire

# RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

B LITQUEST. FUBBLIQUE.
Le public est Informé qu'en application de l'araféte préfectoral n2018 - du septembre 2018, 4 sera procédé, du 12 octobre au 12 novembre 2018 flotus, à nor enquête portant sur la dermande présentée le 25 svrii 2018 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par monsieur Jean-Benoit SAMKOINER dicecteur général de la Sociétée Protectrice des Animany (SPA) dont le siège social est situé 30, boulevand bertifier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refugiere pour chiers, avenuer Narcel Paul à Germen-Rillers classable sous la nutrique suivante de la nomendature des installations classées pour la protection de l'envivonmentent.

avenue Narcel Paul à Gennevillers classable sous la nutrique suivante de la nomendature des installations classées pour la protection de l'environnement. 2120-1: Chiens (établissements d'étevage, vente, transit, grade fourières, etc. de), à l'acciusion des établissements de soins et de tollettage et des rassemblements orasionnels tels que foires, expositions et démonstrations carines de plus de 50 animatur. (134) – activité soumist à autorisation. Par décision roudue le 3 septembre 2018, le président du tribunis à autorisation. Par décision roudue le 3 septembre 2018, le président du tribunis à madame Estelle DUOHY-HORE. Ingérière principal de 10 cmm se et a 1 e c c o m m e commissaire «requêteux. Elle assurea des permanences on maine de 50NNEYILLIERS, au cours desquelles elle se leundra la hidispantier en publication de 10 chief de 11 cm et et a 1 e c c o m m e commissaire «requêteux. Elle assurea des permanences on maine de 50NNEYILLIERS, au cours desquelles elle se leundra la hidispantier en proposition, aux dates et lieures suivantes : le mardi 16 octobre de 91 à 12n le leundra 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12 novembre de 12h à 17h et le lumdi 12h de 14h a 17h et le lumdi 12h quair de 15h et le lumdi 12h et de 13h 30 a 15h. Le mémoire et aviantification du public du 12 octobre au 12 novembre commissaire de publique. 177, avenue Gabriel Péri Genrice froygène et sécurité à ul 30me étagel, aux jours et heures d'ouverture de la Maire du lumina jeudi, de 8h 30 a 12h et de 13h 30 a 15h. Le public pourra pendre commissaire de publique. 17h public pourra pendre commissaire de public pourra également adresser ses observations par vole postale, à 1 atention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire en commissaire de l'enquête, le public pour a également adresser ses observations par vole postale, à 1 atention de madame DLOUHY-MOREL, c

a a atention de madame DUCUMY-PUNCL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Marie de GENNEVILLIERS. Pendant toute la durée de l'enquête, le pu-blic pourra également adresser ses obser-vations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquêtes-pu-lièmes des buttents.

http://enquetepublique.net Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/ http://www.hauts-de-selne.gouv.fr/
Pobliques-publiques/Environment-et-prevention-des-Itsques/Environmenter-Installations-classes-sepace-Professionnels/Enquetes-publiques-c on suit lation s-du-public/ Enquetes-publiques-2018 Et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et interdépartementale de l'Emf-ronnement et de l'Énergie : https://www.projets-environnement.gouv.fr

" Le dossier sera également consultable sur ce vossier sera egalement consolitate sor un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Germeviliers, service d'hygiène et séculité au 12 hour étage

on posse anormauque, aux poirs et neures d'ouverture au public, en maître de Gernevillers, service d'hygène et sécurité au 13ème etam às d'asposition du commissaire-enquêteur et dos par lui. Le commissaire-enquêteur et des parties et de la commissaire-enquêteur de l'enquête et qui examinera les observation se teudrés, Le Lucum s'asare-enquêteur consignera, dans une présentation séparie, ses conclusions motivées, or précisant si elles sont favorables auve créserve ou défavorables auve créserve de l'aute-de-Sénela dosseire d'enquête aux es on rapport et de ses conclusions au prédetur transmettra ensuite au Préfet des Hauts-de-Sénela dosseire d'enquête aux es on rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dés réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du com-nissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevillers, pour y ètre tenus à disposition du public pendant un an a compter de la date de côture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et se-prit également consultables sur le site in-ternet de la préfecture des Hauts-de-Seine (http://www.hauts-de-seine.gov.n/i) pen-dant un an.

(http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) pen-dant un an. Le présent avis d'enquête publique sera pu-laié, par les soins du préfet des Hauts-deblik par les soins du préfet des Hauts-de-sène et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappéé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locats ou ré-domouzéffitusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Sain-Leonts. Dans les mêmes comditions, cet avis seus publiés aur les site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Hauts-de-Seine.
Le même avis sera publié par vole d'affichage sur les communes de Gernevillers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epimay-sur-Seine et de L'Ille-Saint-Deris, quinze jours aut moire o varint frouveture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les fleut prévus pour la relaisation du projet.
La demande dépassée donners leu à une décision d'autorisation assortée du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêtée du préfet des Hauts-de-Seine.
Des informations sur le présent projet peuvant être demandées à monsteur Moaski AFTISSE directeur du patrinnien lei monibile de la SPA (tél : 01 43 90 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine DOPPAT-bureau de Terrifronnement, des installations classées et des enquêtes publiques.
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation.
Le Secrétaire Général
Vincent BERTON Le même avis sera publié par voie d'affi-

#### Constitution de société

Par acte SSP en date du 18 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

### **BELLA BEAUTE**

Enseigne : BELLA BEAUTE

Floring : SARL Capital: 1000 euros Siège Social: 2-4 Allée des Charmes, 92500 RUEIL MALMAISON Durée : 99 ans Objet social : Salon de ceiffure, Epilation,

oget social i Saon de Cellurie, Epijation, Manucure, Pédicure Co-gérants : Mrie JIIGAN Andrés, co-gérante, demeurant 134, Aliée des Parfumeurs 92000 NANTERRE et Mrie TIJANI Douria, co-gérante, demeurant 27 Domaine de la Côte Notie 92500 RIELIE MAI/HAISON immatriculation au ROS de NANTERRE

Par acte SSP en date du 15 Octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomhation sociale :

# LA KAZ D'EMILIE

Forme : SAS Capital : 5000 Euros divisés en 500 parts

sociales de 10 Euros chacune. Siège Social : 100 Rue Rivay, 92300 LEVALLOIS-PERRET Durée: 93 ennées à compter de son imma-triculation au R.C.S.

Duree: S9 annees a compter de son imma-riculation au (RCS.)
Objet social : a pour objet en France et à férangen. Restauration (tradfonnelle, res-tauration rapide, préparation de plats cuisi-nels sur place ou à emporter, - Tralteur, -Évènementiel. Cession d'actions et agréments : les ces-sions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à Tagrément. President i Nile Minatchy Emilie, demeu-rant 100, rue. Rivay 92300 Levallois-Perrie. Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 21 Juin 2018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

#### SAS GABY

Forme: SASU Capital: 1000 Euros Slège Social: 33 BOULEVARD DU COMMANDANT CHARCOT, 32200 NEUILLY-SUR-SEINE

92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Durée : 93 pas
Objet social : Le conseil en finance d'entreprise, en management, en stratégie et en 
gestion opérationnelle
Président : M.LASRY Alart, demeurant 33, 
Boulevard du Commandant Charcot 92200

Neuilly-Sur-Seine Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 19/10/2018, il a été constitué une société nrés ractéristiques sulvantes : Dénomination sociale :

# LINA TAXI

Fortne : SASU Capital : 100 Euros Siège Social : 33 Rue Fénelon, 92120 MONTROUGE

Durée : 98 ans Objet social : Transports de voyageurs par

Président : M. ALLOUI Samir, demeurant au 33, Rue Fenelon 92120 MONTROUGE Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 10 /10 /2018, il a été constitué une société présentant les ca-ractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

#### AM BAT

Forme : SASU Capital: 1000 EUROS Siège Social : 9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE, 92500 REUIL MALMAISON

Durée: 99 ANS Objet social: ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR RAVALEMENT BARDAGE

PEINTURE
Cession d'actions et agréments :
LIBREMENT NEGOCIABLE
Président : M MARUSZCZAK ANDRZEJ
DEMEURANT 8 RUE DESFRERES BONNEFF
SS870 BEZONS
Immotificulation ou RCS de NANTERRE.

goo

#### Divers société

### CBM COIF'

SAS Capital de 2000 € Siège Social au 8 rue Paul Déroulède 92270 Bois Colombes.

Par décision du Président M. CHEIKHBRAHIM Imed en date du C6 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HJERI HOUDA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Quen à compter du O6 Juin 2018, comme Directrice Générale.

## SCI LES BEAUX JOURS

SCI au capital de 187512Euros Siège social : 84 boulevard Valmy 92700 Colombes RCS N : 428628630 de NANTERRE

L'AGE du 16 OCTOBRE 2018 a décidé de LAGE AU 16 OCTUBRE 2018 a decide de nommer géant Nr HUBERT Wilfrid 8 alée Robert Colombes 92700 à compter du 16 Octobre 2018, en remplacement de MME CHESA Dominique démissionnaire Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

# ALZATI DEVELOPPEMENT

SASU au capital de 8000€ a social : 20 RUE MARCEL GENIN 92000 Nanterre RCS N : 830797569 de NANTERRE

Par décision du Président du 02/10/2018 Il a été décidé de transférer le siège social au 385 CHEMIN DE CACHENE, 13100 SAINT MARC-JAUMEGARDE à compter du 30 août 2018.

compter du 30 août 2018. En curséquence, elle sera immatriculée au RCS de AIX-EN-PROVENCE. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

# CSM

SASU au capital de 5000Euros Slège social : 1.44 ave chatles de gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE RCS N : 81.821.9800 de NANTERRE

L'AGE du 01 Octobre 2018 a décidé de nom-mer Président Mr VIEIRA MAIA Christophe Armand, demeurant 8 rue Charles Schmidt 93400 SAINT OUEN à compter du OL Octobre 2018, en remplacement de Mrie RIBEIRO MARTINS Susana Cristina démissionnaire. Cristina démissionnaire. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

# SARL NETT REHOV

SARL au capital de 1500 euros Siège social : 9 avenue Galmels 92270 Bois Colombes RGS N : 514349778 de NANTERRE

Suivant la délibération de L'AGE en date du

23 septembre 2018. Les associés après avair entendu le rapport du fiquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au lippidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont pranoncé la chêture des opérations de liqui-dation au 23 septembre 2018. Mention sera faite au RGS de NANTERRE.

CSM SASU au capital de 5 000 Euros Siège sociai : 144 Ave Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE RCS N : 818219800 de NANTERRE

L'AGE du 01/10/2018 a décidé de modifier l'objet social à Serrureile, travaux d'ascer-seur, automatisme, nettoyage industriel, elecsection of the control of the contro

# FILDEBROC PRODUCTIONS

SARL au capital de 80.000 euros Siège social: 58 rue Jean Bonal 92250 LA GARENNE COLOMBES 493 969 497 RCS NANTERRE

Le 15 septembre 2018; IAGE a decide la dis-solution anticipée de la société à compter de cejour. Mme Françoise CASSAT demeurant S8 rue Jean Bonai 92250 L. GAFENNE DOLOMBES, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

# FILDEBROG PRODUCTIONS

SARL au capital de 80.000 euros Siège social : 58 rue Jean Bonal 92250 LA GARENNE COLOMBES 493 969 497 RGS NANTERRE

Le 30 septembre 2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quittus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la ciò-ture des opérations de liquidation. En consé-quence, la société sera radiée au RCS de NANTERRE.

# MICHEL LAFON PUBLISHING SA

SA au capital de 1.000 000 euros Siège social : 118 avenue Achille Peretti 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX 422 596 353 R.C.S. NANTERRE

Le 28 juin 2018, l'AGM a nommé Commissaires aux Comptes: 1) Titulaire, la SAS FLEURY ET ASSOCIÉES sisce 80 en étéries Barbusse \$5100 ARGENTEUIL (414 435 718 RCS PONTOISE) en remplacement de M. Bernard HOMMEL, dont le mandat a pris fin. 2) Suppléant, la SAS SIRIUS sisce 38 rue de la Station 85130 FRANCONVILLE LA GARENNE (520 983 875 RCS PONTOISE) en remplacement de la SAS SOCIFTE en remplacement de la SAS SOCIFTE

### FAMILY PIZZA

SARL au capital de 7622,45€ Siège social : 43 av, Louis Pasteur 92220 BAGNEUX RCS N : 434211256 de NANTERRE

L'AGO du 18/07/2018 a décidé de transfé-ter le siège social au 8 av. Victor Hugo 9220 BAGNEUX à compter du 18/10/2019 18/10/2018

18/10/2018. En conséquence, elle sera immatriculée au RGS de NANTERRE. Mention sera faite au RGS de NANTERRE.

### SARL NETT RENOV

SARL au capital de 1500 euros Siège social : 9 avenue Calmels 92270 Bois Colombes RCS N : 514349778 de HANTERRE

AGE du 23 septembre 2018 z décidé la dissolution anticipée de la société à comp-ter du 23 septembre 2018, a été nommé liquidateur Honsieur AGBOLI David 9 ave-nue Calmels 92270 Bais Colombes. Le slège de l'quidation a été fixé au 8 avenue Calmels 92270 Bols Colombes Mention sera faite au RCS de NANTERRE

01 87 39 84 00 legales@lenarislen.fr MEAN

Le Parisien

Collectivités territoriales.

optimisez votre communication Pohliaz vos somendes de délégation di service public dans Le Parisien

Le se al qualities habitaté son transles départements d'île de France et Cise

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4.46 °C) - 75 °C,50 °C) - 77 °C,50 °C) - 78 °C,50 °C) - 78 °C,50 °C) - 80 °C,50 °C,50 °C) - 80 °C,50 °C,50 °C) - 80 °C,50 °C,50 °C,50 °C,50 °C) - 80 °C,50 °C,50

LES MARCHÉS PUBLICS Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

#### Marchés +de 90 000 Euros

du dossier de consultation des entreprises sous forme dektronique mis a disposition sur le profil d'acheteur sõle site hittp://www. ad t.o. f. f. av l.s. - de ... n. n. et n.

oematerias sauon lors du dérovierment de la présente consultation. Les conditions de remise des pils indiquées au règlement de consultation s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que cede imposée entraînera l'irrégu-larité de l'offre.

Il s'agit d'un marché périodique : NON Le marché s'inscrit dans un projet/pro-gramme financé par des fonds communau-taires : NON

comments and so an open programme finance par des fonds communatlates: HON
Instance chargée des procédures de recours : TRIGUNAL ADMINISTRATIF
DANIENS, 14, rue Lemerde, 80011, Améria
- Dedev OI, Tél 103 22 33 61 70 - Fax: 03
22 33 61 71, mel:
graffecta-amiensejunadm.fr
organe chargé des procédures de médiation: CGRA 54, Prefecture, 1 rue du Prefec
Cloude Énjanc, CS SOO31, 54038 NANCY,
Tél 103 83 34 26 26
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Référé précontractuel: depuis le debut de la procédure de
passation jusqu'à signature du contrat (article L. SSI-13 et procédure de
passation jusqu'à signature du contrat (article L. SSI-13 et Code de justice
administrative).
SSI-1 du code de justice
administrative.
SSI-1 a R. SSI-2 au d'ou de de justice
administrative.
Recours pour excès de pouvoir. dans un delai de 2 mois à compter de la motification de
la defecision de rejet (articles R. 42)-1 à R.
423-3 du code de justice administrative.
Recours de pleho contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la motification de
la décision de rejet (articles R. 42)-1 à R.
423-3 du code de justice administrative. Recours de plein contentieux dans un délai de 2 mais à compter de l'accomptissement des mesures de publicité concernant l'attri-bution du marché.

Envol à la publication le : 19/10/18 Errova i al publication le : 19/10/18
Les dépits de plis doivent être impérative-ment remis par vde dématérialisée. Cette consultation behrâcie du Service DVIME. Pour retrouver cet avis Intégral, accéder au DICE, poser des questions à l'achteur, déposer un pl. allez sur http://www.adou/r/avis-de-ma r c h e s / avis-de-marche-apres-le-1-jamder-2018/

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

#### SDIS 60

Service Marchés, ZAE Beauvais Tillé 8 Avenue de l'Europe BP 20870 TILLE, 60008 Beauvais, tél: 03 44 84 20 00, télécopieur: 03 44 84 20 02,

télécopieur : 03 44 84 20 02, adresse internet intra-l'Avwav sdus 60 fr, adresse internet du profil acheteur intras-l'avwav adhatpublic com/Som/Departure de provincia de prov

Principiale(s) Activité(s) du pouvoir aquu-cateur:
Services du feu et de secours
Objet du marché: Narchés de travaux pour
la construction du centre de secours de Grandvilliers (lots 2 à 9)
Type de marché de travaux: exécution
Lieu d'exécution et de livraison: Lieu-dit «
Rue Chantereine » – ZI Nord, 60210
Grandvilliers
La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Lavis implique un marché public Garoctéristiques principales:
Des variantes seront-elles prisses en compte

: oul 
- La dutée des travaux est estimée à 1.3 mois 
dont 1 mols de préparation. 
La date prévisionnée de natification du marché est fibée en janvier 2019. 
La date prévisionnéle de début des travaux 
(vorampis la pisiode de préparation) est prévue en janvier 2019. 
- Descriptions concernant les achats complémentaires : Le marché comporte des

variantes ainsi que des prestations supplé-rentaires éventuelles demandées par le maître d'ouvrage. Prestations diffusées en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour un ou absolurs la fait.

Possibité de présenter une onre pour un optusieurs lots Cautionnement et garanties exigés : Retervie de garantie de 5%. Nodalités essentielles de financement et de palement et/ou références aux textes qui les réglementent : Sur ressources propres de l'établissement (budget). Délai global de paiement à 30 jours par vi-rement administratif. Avance de 5% accordée souf refus dans l'acte d'engagement.

Avance de 5% accordes son de de gagoment de gragoment forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme

présenter individueirement ou sous consider de groupement.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions parliculières i non Langues pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature i français.
Unité monetaire utilisée, l'euro Justifications à produire quant aux qualitées et capachés du candidat :
Commentaire sur les justifications : Les

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire par le candidat sont précisés dans le règlement de consultation.

consultation, Marché public simplifié : OUI, Critères d'attribution : Offre économique. omers a aktribution i birre economique-ment la piùs avantageuse appréciée en fonc-tion des critères énoncès ci dessous avec leur pondération :
- Prix (60 %)
- Valeur technique (40 %)

- Prix (60 %)
- Pas d'enchère électronique
- Valeur technique (40 %)
- Pas d'enchère électronique
- Type de procédure : Procédure adaptée
- Date limite de réception des offres :
- 23 novembre 2018 à 18 h 00
- Délal minimum de validité des offres :
- 3 movembre 2018 à 18 h 00
- Délal minimum de validité des offres :
- Antes offres de la del limite de réception des offres.
- Attentionis Seules less offres dématérialisées
- seront acceptées.
- La présente consultation est passée conformément à l'article 27 du déter 2018-980
- du 28 mars 2018, selon une procédure adaptée ouverte. Biernent définige par le provier
adjudicateur avec négociation. Le pouvoir
adjudicateur négociers dans le cadrée de
chaque lot avec les trois candidats les miecus
- dassés au regard des crières de jugement
- des d'envoi du présent avis à la publica- tion : 19 octobre 2018
- informations complémentaires :
- Condillons et mode de palement pour ob-

tion : 19 octobre 2018 informations complémentaires : Conditions et mode de palement pour ob-tenir les documents contractuels et addi-

tem res uduments contractuels et adoi-tionnels:
Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site www.sdrs80.fr, ru-brique «marchés publics», puis «pate-forme dématérialisée». Le marché est référencé sous le n18TA42 - Travaux CS Grandvillers.

Grandvällers. Date limite d'obtention : 23 novembre 2018

Date imite d'obtention: 23 novembre 2018 à 16 h 00 Instance chargée des procédures de recours : l'inbunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 Amians, tél.: 03 22 33 61 70, courniel: greffeta-amiens@jundhufservices duquel des renselgnements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: 6 celle d'ul l'inbural administratif, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, tél. 03 22 93 61 70, courniel greffe Le-amiens@jundhuf des lots: Lot(s) 2 Gros-Oeuwe et sols durs Lot(s) 2 Gros-Oeuwe et sols durs Lot(s) 2 Gros-Oeuwe et sols durs Lot(s) 3 Charpente métalique Lot(s) 5 Henuiseries extérieures et services durs l'inches de l'entre des recourses et services et se

serrurene Lat(s) 6 Gloison, doublage, menuiseries in-

térieures, faux plafonds

Lot(s) 7 Peinture revêtement de sols souples
Lot(s) 8 Courant fort Courant faible
Lot(s) 9 Chauffage, ventilation, plomberie

### Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE —
EGALITE - FRATERNITE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA CODRONATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des
Installations Classées et des Cinquêtes
Publiques - TEL : 01 40.97.23.57
Application du code de l'environnement,
Livre V, parties l'égislative et réglementaire

RAPPEL AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

15 Ling 91: 1.1 Danaling 02.
Le public est informé qu'en application de l'ambée prefectorain 2013- du septembre 2018, il sera procédé, du 12 octobre au 12 avoirainte 2018 il sera procédé, du 12 octobre au 12 avoirainte 2018 fait dus juine propriet partaint sur la demande présentée le 25 avril 2018 et complétée le 16 janvée 2017 et le 1308 et complétée le 16 janvée 2017 et le 1308 et 2018 par monsieur Jean-Bennai 13 ARMINEA directour général de la 3odété Protective des Animans (PAI) dont le siège cost le sais les 38 boulevait Berthier 75947 PARIS, à réfiet d'ottenir l'autorisation d'explore un refue et une fouritée pour d'enna sera des la saisonne de la compléte un refue se une fouritée pour d'enna sera de la contrait de la contrait

avenue marcei i sur a gennevaers cossague sous la minique suivante de la nomenda-ture des installations classées pour la pro-tection de l'environmement. 2120-1: Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fournières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements

occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations carines de plus de 50 ari-maux (194) - activité soumise à

Par décision rendue le 3 septembre 2018,

autorisation. Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administrail de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL ingérieur gérie chimique en n'etra il te o m'm e commissaire-enquêteur. Ele assurea disposition du public pour re-cevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes le mardi 15 octobre de GENNEVILLERS, au cours desquelles eté se tiendre à la disposition du public pour re-cevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes le mardi 15 octobre de shà 12h, le lumer de Shà 12h, le lund 22 octobre de 14h a 17h, et el hun-di 12 novembre de 14h a 17h et el hun-di 12 novembre de 14h a 17h et el hun-di 12 novembre de 14h a 17h a 0. Le dossie mis à enquête contiendra notam-ment une êtude d'impact, l'avis de l'autori-té environnementale et le memoire en réponse de la SPA.

Le dosster d'enquête sera més à dispastituri du public de la Contrar de la Communication de décembr du public, du 12 ectobre au 22 movembres 2018 inclus, en maria de Beruevillere salège de l'erquête publique, 177, avenue o builde Peri (service hyujême et securité au 12me). Le contrar de la contr

bliques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr - ou sur le registre d'enquête dématérialisé

: http:// enquetepublique.net Gelles-d seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/
Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement-installations-classes-Environnement-nistallations-classes-sespace-Professionnels/Enquetes-publiques-co n sult at 10 n s - d u - pu bit c/ Enquetes-publiques-2018 / El sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Envi-ronnement et de l'Encejle; https://www.projets-environnement.gouv. fr

fr Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures

#### Avis d'Enquête Publique

# publilégal

23 rue des Jeuneurs - 75002 Paris www.enquetes-publiq Tél: 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANÇAISE REPUBLIQUE PRANCAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES

PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES - GS

Arrêté préfectoral n° 2018-2411 du 3 octobre 2018 Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement du secteur « Jules Ferry » dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD sur le

quartier des Coutures à BAGNOLET

Le préfet de la Seine-Saint-Denis, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Officier de l'ordre national du Mêrite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n'2004-374 du 29 avril 2004 modifir érelaif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le traité de concession du 20 juillet 2015 par lequel l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble concède à la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa), dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNROAD), la réalisation de l'opération d'aménagement dites des Coutures à Bagnolet ;

Vu la défibération du 10 novembre 2016, par laquelle le conseil d'administration de la Soreqa autorise l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du secteur « Jules Ferry » à Bagnolet ;

Ferry à a Bagnolet;
Vu le couriller de la Soreqa du 20 mars 2018, sollicitant du préfet
de la Seine-Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique conjointe
préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la
réalisation du projet d'aménagement du secteur « Jules Ferry » dans le
cadre de la mise en œuvre du PNRQAD sur le quartier des Coutures à
Bagnolet.

féansauve.

cadre de la mise en œuvre ou Prince de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la mise en date du 1º° août 2018 nommant M. Jacques Delobelle, retraité, ancien directeur de recherche, polylechnicien, en qualité de commissaire de la mise de la

ancien directeur de reuneume, por la commant délégation de enquêteur;

Vu l'arrêté n'2017-3131 du 23 octobre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis du 23 octobre 2017 (édition hist);

Considérant la consultation du commissaire enquêteur par la préfecture de la Seine-Saint-Denis;

Sur nrobosition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE Article 1er : il sera procédé du lundi 5 novembre 2005

Article 1er : il sera procédé
du lundi 5 novembre 2018 au venufired 23 novembre 2018 inclus,
soit une durée de 19 jours consécutifs, sur le territoire de la commune
de Bagnolet, à une enquête publique conjointe régle par le code de
l'exprepriation pour cause d'utilité publique et regroupant :
une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet
d'aménagement du secteur « Jules Ferry » dans le cadre de la mise
en œuvre du PNRCAD sur le quartier des Coutures ;
une enquête parcellaire en vue de déterminer, d'après l'état et le plan
parcellaires figurant au dossier d'enquête, la liste des propriétaires et
ayants droit des immeubles concernés par le projet et de procéder,
à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières
nécessaires à sa réalisation.
Article 2 : Cette enquête est conduite par M. Jacques Delobelle,
retratité, anden directeur de recherche, polytechnicien, en qualité de
commissaire enquêteur.

commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bagnolet (Place Saivador Miende, 93170 Bagnolet).

Article 3 : Le public est informé de l'ouverture de l'enquête par un avis un proposition de l'enquête par un propositio Article 3 : Le public est milorine de l'ouvernote de l'enquete par un avia publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis est publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé ensuite dans les huit premiers

jours de celle-ci. Cette formalité est réalisée, à ses frais, par la Soreqa, qui ransmet au préfet un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'avis a été publié. Dans le même délai et pour toute la durée de l'enquête, l'avis est rendu public par voie d'affiches à la mairie et sur les panneaux administratifs municipaux de la commune de Bagnolet. L'accomplissement de cette mesure incombe au maire, qui en certifie la réalisation. La Soreqa procéde à la notification individuelle du dépôt du dossid d'enquête parcellaire en maire par lettre recommandée avec avis de récaption adressée aux propriétaires et ayants droit des biens immobiliers concernés. Cette notification intervient au plus tard quinze jours avant la fin de l'enquête.

concernés. Cette notification intervient au plus tard quinze jours avant la fin de l'enquête.

En cas de domicile Inconnu, la notification est faite en double copie au maire de la commune, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires ou aux preneurs à bail urai.

Article 4: Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés dans tes lieux définis dans le tableau suivant, afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et eventuellement consigner ses observations.

Mairie de Bagnolet
Le public peut également adresser ses observations par courrier sous enveloppe libellée comme suit : «A l'attention du commissaire enquêteur de l'enquête conjointe « Jules Ferry » - Mairie de Bagnolet - Direction de l'habitat et du logement - Place Salvador-Allende - BP 35 - 93171
Bagnolet Cedex ».

Toute observation adressée par courrier au commissaire enquêteur et enquêteur de l'enquête conjointe « Jules Ferry » - Mairie de Bagnolet - Direction de l'habitat et du logement - Place Salvador-Allende - BP 35 - 93171
Bagnolet Cedex ».

Toute observation adressée par courrier au commissaire enquêteur est annexée sans délai au registre d'enquête.

Une version numérique du dossier, ainsi qu'un registre électrorique sécurisé, sur lequel les observations pourront également être déposées par le public du lundi 5 novembre 2018 à 13h30 au vendredit 23 novembre 2018 à 17h30 au vendredit al au registre d'enquête.

23 novembre 2018 à 17h, sont également disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://dup-jules/erry-bagnolet-soreqa.enquetepublique.net Artide 5 : Le commissaire enquéteur se tient à la disposition du public, aux lieu de permanence, dates et horaires suivants : Mairie de Bagnolet | Mairie de Bagnolet | Mairie de Bagnolet (salle 625 - 5ème étage) | 6 novembre | 2018 de 9h00 à 12h30 | 10 novembre 2018 de 9h00 à 12h30 | 12 novembre 2018 de 13h30 à 17h00 | 1 peut à celte occasion recueillir toute observation sur l'opération projetée.

ojetee. Article 6 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre et les cuments annexés sont clos et signés par le maire, et transmis dans vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire

oocuments annexes sont clos et signes par le maire, et transmis dans les vinişt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ainsi que l'expropriain, s'il en fait la demande.

Il rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, pour chacune des deux enquêtes, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée. Au titre de l'enquête parcellaire, il se prononce notamment sur l'emprise des ouvrages projetés.

Il transmet au préfet le dossier et le registre assortis du rapport énonçant ses conclusions.

Ces opérations doivent être réalisées dans un délai d'un mois à compler de la clôture de l'enquête.

Article 7: Le préfet aféresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à la Soreqa.

Cople du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet à la commune concernée.

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées aux services de la préfecture, qui y donnent suite par tout moyen approprié.

Article 8: Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le sous-préfet chargé de mission auprès du préfet, secrétaire général adjoint chargé de l'armondissement chef-lieu, le maire de commune de Bagnolet, la directice générale de la Soreqa, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et d'un topie est également et au président du tribunal administratif de Montreuil.

Le préfet.

Le préfet,

EP18-480

enquete-publique@publilegal.fr

# Degroof Petercam se renforce en France avec Entheca Finance

#### **GESTION D'ACTIFS**

La banque privée belge rachète les parts des fonda-teurs d'Entheca Finance et du holding familial Dentressangle.

Pierrick Fay 🍠 @pierrickfay

Le mouvement de consolidation se poursuit dans la gestion d'actifs en France. Quelques jours après l'annonce du rapprochement entre Amplegest et Octo AM et peu après le rachat de Convictions AM par Sanso IS, c'est au tour d'Entheca Finance de passer dans le giron de DegroofPetercam. La banque privée belge va en effet reprendre 100 % du capital de cette société de gestion indépendante fondée en 2007 par Christophe Brulé. Elle va notam ment reprendre la participation de 37 % du holding familial Dentressangle. « La France fait partie des sangte. « La France Jut pur le des marchés prioritaires avec toujours l'objectif de combiner la gestion de for-tune et la banque d'affaires, avec un intérêt marqué pour les entrepre-neurs et la grande clientèle privée. Ce rachat d'Entheca Finance cadre donc parfaitement avec cette volonté de développer la gestion de fortune en France», explique Philippe Masset, président du comité de direction de

la banque.
L'opération ajoute 250 millions d'euros d'actifs sous gestion, ce qui permet à la banque « d'atteindre environ I 5 milliard d'euros en France. et l'histoire est loin d'être finie », car Degroof Petercam a de l'appétit



La banque privée belge va reprendre 100 % du capital d'Entheca, société de gestion indépendante fondée en 2007 par Christophe Brulé. Photo DR

après cette « première opération de croissance externe claire et marquée qui constitue une étape importante ». La gestion d'actifs est « un métier où la taille critique est importante et cette taille ne cesse d'augmenter, même pour un acteur spécialisé comme

#### Degroof Petercam va reprendre les huit salariés d'Entheca.

nous. Nous voulons avoir une posi-tion significative et une taille sotisfai-sante pour nos clients. Avoir un mon-tant d'actifs sous gestion du double de ce que l'on a aujourd'hui me semble un minimum, mais nous ne voulons pas faire de la croissance externe pour faire de la croissance externe. Il faut que le profil cible corresponde à notre stratégie et avec Entheca, c'est le cas », conclut Philippe Masset.

Degroof Petercam va reprendre les huit salariés d'Entheca et ambi-tionne de renforcer ses effectifs à Paris, Lyon et Lille, « de grands bassins économiques et financiers où nous sommes déjà présents et qui sont importants pour notre dévelop-pement ».

#### Adossement naturel

Pour Christophe Brulé, qui va deve-nir directeur général adjoint de Ban-que Degroof Peter cam France et sera en charge de la gestion d'actifs sera en charge de la gesuon d'actus pour la banque privée, c'est à la fois une page qui se tourne et une forme de retour aux sources, lui qui a tra-vaillé de nombreuses années chez Paribas, IXIS PCM ou 1818. « Mon objectif est d'offrir à une clientèle d'entrepreneurs ou de cadres diri-geants des solutions d'investissement plus variées. L'adossement avec la Banque Degroof Petercam vise à diversifier notre offre et à accompagner nos clients sur une expertise plus large (crédit, ingénierie financière et fiscale...). Par ailleurs, dans un con-texte de taux bos, les investisseurs recherchent des solutions moins traditionnelles et une banque privée permet d'offrir des solutions plus larges, comme le "private equity" par exem-ple, ce que nous ne faisions pas. » L'adossement avec Degroof

L'adossement avec Degroot Peter cam l'ui est vite apparu commenaturel : « Il était important pour nous de rejoindre une banque à taille humaine avec 1300 collabora-teurs et disposant d'une bonne implantation à l'international. C'est une banque avec un esprit familial et entrepreneurial qui correspond à notre ADN et à celui de nos clients. » Parmi esc pilents le holding

Parmi ses clients, le holding d'investissement Dentressangle va a investassement Denti essangie va céder ses titres et a souligné sa satis-faction pour Entheca finance « qui renforce ses perspectives de crois-sance, au bénéfice de ses clients ». ■

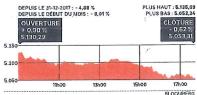
#### Groupama AM et Tikehau lancent un fonds PME

La filiale de gestion d'actifs de l'assureur Groupama s'est associée à Tikehau Capital pour lancer un fonds innovant dédié au financement des PME financement des PME françaises et européemes. Ce fonds, baptisé « Grou-pama Tikehau Diversified Debt Fund » (GTDDF) proposera des solutions de crédit long terme diffé-renciantes (obligations, euro PP au pultranche) euro PP ou unitranche) pour des montants unitaires de 1 à 10 millions d'euros. Ce fonds profes-sionnel, d'une échéance de 12 ans, a déjà levé 115 millions d'euros, de la part de Groupama, de Tikehau Capital, mais aussi du Fonds européen d'investissement (FEI) qui en est l'investisseur de référence. La gestion du fonds a été déléguée à Tikehau IM. Pour Jean-Marie Catala, directeur général délégué de Groupama AM : « Le ac Groupama AM: «Le projet, qui tire son origine de l'initiative de place pour développer une plate-forme de financement dédiée au PME-TPE, vise à encourager investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, fonds com-muns de placement, etc.) à diriger une partie de leurs investissements en faveur des PME ».

De son còté, Pier Luigi
Glibbert, directeur général
du FEI, juge que « ce fonds
crée de nouvelles opportunités en matière de création d'emplois, de croissance et d'innovation en France » Le fonds GTDDF bénéficie

du label « Fonds de prêt à l'économie »

### LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2018



### La Bourse de Paris au plus bas depuis août 2017

 La Bourse de Paris a terminé dans le rouge lundi, avec un repli de 0,62 % à 5.053,31 points pour l'indice CAC 40, qui termine à son niveau le plus bas depuis le 29 août 2017. C'est sa huitième séance de baisse en dix jours. La Bourse de Paris a pourtant gagné jusqu'à 1 % en pourrant gagne Jusqu'a 1 % en séance, peu après l'ouverture, rassurée, un temps, par la situa-tion italienne, avant de reper-dre du terrain et de passer dans le rouge dans le sillage de l'ouverture de Wall Street

Du côté des valeurs, Kering s'est apprécié de 1,89 %, Valeo de 1,79 % et Michelin de 0,80 %. En revanche Bouygues a encore reculé de 2,87 %, après sa chute de 11.86 % vendredi, Techni-

de II,86 % vendredi. Techni-PFMC a cédé es on cété 2,86 %, Atos 2,79 % ct PSA 2,03 %. Danone a cédé 1,03 %. Le groupe a indiqué qu'il ne ferait pas d'offre sur Horlicks, filiale de GlaxoSmithKline. II s'est aussi dit conflant dans sa capa-cité à renouer avec la croissance dans la nutrition infantile en Chine an second semestre 2019 et a dit viser un triplement de ses ventes dans les produits végétaux d'ici à 2025.

Pernod Ricard s'est apprécié de 0,34 %, RBC a relevé sa recommandation à « perfor-mance du secteur » contre « sous-performance ».

Par ailleurs, le groupe immo-bilier Icade a reculé de 0,07 %, malgré un relèvement de la recommandation d'Invest Securities à « acheter » contre « neutre» auparavant. Enfin Rexel a terminé inchangé, alors que Kepler Cheuvreux a relevé son opinion sur la valeur à « ache-ter » contre « conserver ».

# en bref

#### Le patron de Glencore envisage de passer la main d'ici trois à cinq ans

EMIÈRES Ivan Glasenberg, le directeur général de Glencore, a fait savoir lors de réunions avec des investisseurs qu'il songeait à prendre sa retraite d'ici trois à cinq ans, selon Bloomberg. A la tête du géant des mines et du négoce de matiè-res premières depuis 2002, le dirigeant sud-africain de 61 ans aurait commencé à former trois ou quatre personnes pour lui succéder, sans donner leurs noms. Mais il aurait précisé que le prochain patron de Glencore devrait venir de la jeune généra-tion. Ivan Glasenberg, qui est aussi le deuxième plus groo auon, ivan Grasenoerg, qui est aussi le deuxième pius gradionaire du groupe, aurait par ailleurs indiqué qu'il n'avait pas l'intention de céder ses actions (sa participation s'élève à 8,56 %). L'annonce, cet été, d'une enquête américaine sur la activités de Glencore en République démocratique du Congo (RDC) a donné lieu à des interrogations sur sa succession.

# L'ACTUALITÉ **DU M&A** AVEC capitalfinance

#### ICG ÉTUDIE SON RETRAIT DU CAPITAL DE STELLA

Scion les informations de Capital Finance, le fonds ICG aurait man-Scion les informations de Capital Finance, le fonds l'G aurait mandaté Lazard dans l'optique de revendre Stella, un constructeur d'équipements de fermetures (portes de garage, volets roulants...) qu'il contrôle depuis 2015. Des investisseurs tels que PAI Partners, Carlyle, Cinven ou encore Bain Capital seraient sur les rangs pour racheter ce groupe dont le chiffre d'affaires serait supérieur à 200 millions d'euros – et qui est plus connu sous le nom de ses filiales La Toulousaine ou Profalux. Le scénario d'une revente de Stella à un autre groupe industriel aurait en revanche été écarté.

# INDUSTRIES & FINANCES ACTE UNE NOUVELLE

A la tête de près de 250 millions d'euros d'actifs, Industries & Finances a entériné la nomination de Sophie Pourquery et d'Edouard Thomazeau respectivement comme président et directeur général. Les deux associés succèdent ainsi aux fonda-teurs de la société de gestion, Emmanuel Harlé et Pierre Mest-chersky, dont ils reprennent également les parts au capital. Industries & Finances acte cette nouvelle gouvernance alors qu'elle entend mener, dans douze à dix-huit mois, la levée d'un nouveau fonds d'investissement d'une taille comprise entre 150 et 200 millions d'euros.

Retrouvez chaque mardi Capital finance dans LesEchos

Tél.: 01 87 39 74 90



# annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
sction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environmement des Installations
Classées et des Enquêtes Publiques

RAPPEL - Avis d'enquête publique Dossier n° 20160388 AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018
Le publica est infornia qu'en application del Partiè prifectoral
n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du
22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquete
portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et
complétée le 16 jaiwér 2017 et le 13 février 2018 par le
représentant légal de la Société Protectrice des Animaux
(SPA) dont le siège social est situis 39, boulvard Berthier
75847 PARIS, à Teffet d'obtenir fautorisation d'exploiter un
retuge d'une fourtiere pour cheus et chots, somes Moracie
premendature des installations classées pour la protection de
Fernéronnement.

Paul à Comnovillers relevant de la nubrique suivante de la nomenchature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de foitetage ot des rassemblements ocasionnels telsique foires, expositions et démonstrations cannines de plus de 20 animaux - activité soumies à autoritables. Le président du tribunal administratif de Cerpy-Portoise a désigné mademe Estele DLOUHY-MOREL inglaieur génie chimique en retrait ocomme commissaire-enquéleur. Elle assurra des permanences en marins de GENNEVILLERGS, su cours desquelles elle se liendré à la disposition du public pour recevier ses beservations et propositions, aux dates et heures suivantes : le bundi 22 octobre de 141 à 171, le samedi 27 octobre, de 5th à 101, le mercredi et 141 à 171, le samedi 27 octobre de 15th à 101, le mercredi et 141 à 171, le samedi 27 octobre de 15th à 101, le mercredi et 15th de 15th à 171, le leur de 1

DLOUHY-MOREL, commissaire-enqueteur, a radresse de la mainía de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquète, le public pourra également afrescer ses observations ou propositions par vole électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-dreghauts-de-seine, pref gout, d'emplénaisée : http://projet-retige-et-fourniers-spa-gennevillers-enquetepublique.net Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mils en enquête publique, sur le site internat de la préfecture des Hauts-de-Seine : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-

publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ Environnement/installations-dassees-space-Professionnels/ Enquates-publiques-Consultations-du-public/Enquates-publiques-2018 et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energia : https://www.projets-environnement.gov/.fr Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en naitre de Gennevillers, service d'hygiène et sécurité au 13<sup>tma</sup> étage.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, sur jours et harves d'ouverture au public, en marier de Gennevillers, service d'hygiène et sécurité au 13 me étage.

Al service de l'entre service d'hygiène et sécurité au 13 me étage.

Al service de l'entre de l'entre d'entre d'entre de l'entre d'entre d'entre

Le préfet, Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général

Signé Vincent BERTON enquête-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot. Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet. Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

ANNEXE 3 – PUBLICITE PAR AFFICHAGE



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques – TEL.: 01.40.97.23.57
Application du code de l'environnement, Livre V, parties législative et règlementaire

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers, relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1: Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur génie chimique en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des permanences en mairie de Gennevilliers, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le public pourra prendre connaissance du projet et y consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

ou sur le registre d'enquête dématérialisé : http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevillers.enquetepublique.net

Le dossier mis en enquête publique sera consultable, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie :

https://www.projets-environnement.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture habituelle au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13<sup>ème</sup> étage.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur en transmettra simultanément une copie au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dés réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans chacun des départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage en mairies et sur les emplacements d'affichage administratif sur les communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinay-sur-Seine et de L'Ile-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Moaski AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPPAT- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général Vincent BERTON

# SCP Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS Huissiers de Justice Associés 169, Bld de la République 92210 SAINT CLOUD

# **EXPÉDITION**

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

# L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE QUATRE OCTOBRE

# A LA REQUETE DU:

La Société Protectrice des Animaux dont le siège est situé 39, boulevard Berthier à 75847 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

# **LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER:**

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de plusieurs exemplaires de l'affiche de l'avis d'ouverture d'une enquête publique, portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers sur la commune de Gennevilliers et dans les mairies des communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain de la commune de Gennevilliers ainsi qu'aux mairies des communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal.

# Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je, Jérôme LETOURNEUX, Clerc habilité aux constats de la Société Civile Professionnelle Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE (Hauts de Seine), en résidence à 92210 SAINT CLOUD 169, Boulevard de la République, soussigné,

- Me suis rendu ce jour à Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil, où étant sur la voie publique, aux endroits ci-après indiqués, et aux mairies des cinq communes, et en présence de Monsieur Didier GRONDIN, Afficheur de la société PUBLILEGAL,

## J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES:

## Monsieur Didier GRONDIN me remet:

Un exemplaire de l'affiche l'avis d'ouverture d'une enquête publique, portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers sur la commune de Gennevilliers et dans les mairies des communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.

Un exemplaire d'un document établi sur un feuillet, intitulé « EP18438- REFUGE ET FOURRIERE POUR CHIENS », dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Ce dernier document recense les onze points d'affichage et les adresses qui leur correspondent sur la commune de Gennevilliers ainsi que les mairies des cinq communes précitées.

Je constate la présence de l'affiche aux endroits indiqués sur la liste ainsi qu'aux mairies de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.

Je joins cette affiche à chaque exemplaire du présent procès-verbal de constat.

# TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Jérôme LETOURNEUX Clerc habilité Marielle BENSIMON Huissier de justice associé





